



20

22

RAPPORT D'ACTIVITÉS

OBSERVATOIRES

PETR

PLANIFICATION

ETUDES URBAINES



COOPÉRATION RÉSEAUX

COMMUNICATION

GESTION, RH

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022

Introduction

Introduction

Conformément à ses statuts, les travaux de l'Agence d'Urbanisme s'inscrivent dans le cadre d'un programme partenarial décidé par ses adhérents et financeurs au service des structures publiques et collectivités du territoire du Pays de Châlons-en-Champagne, du Département de la Marne et de la Région Grand Est.

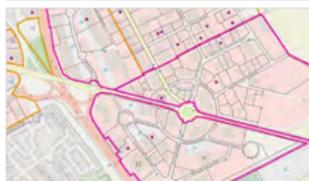
Dans le respect du « Programme de travail » arrêté par son Conseil d'administration en avril 2022, **l'Agence a réalisé des études et travaux selon les axes thématiques suivants :**

- 01  - **Axe 1 → LES OBSERVATOIRES** : la connaissance des territoires
- 02  - **Axe 2 → LE PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR)** du Pays de Châlons-en-Champagne : l'animation
- 03  - **Axe 3 → LA PLANIFICATION** : l'élaboration des PLU et PLUi
- 04  - **Axe 4 → LES ÉTUDES URBAINES** : l'accompagnement des projets de territoire
- 05  - **Axe 5 → LA COOPÉRATION** et le réseau des agences
- 06  - **Axe 6 → LA COMMUNICATION** : la publication et diffusion
- 07  - **Axe 7 → LES RESSOURCES HUMAINES** : la gestion.

L'année 2022 a été marquée par une **forte activité de l'Agence sur les dossiers de « Planification » liée à l'élaboration simultanée des PLUi des trois établissements de coopération intercommunale du Pays de Châlons**, ainsi que par des travaux importants portant sur les « *diagnostics fonciers* » et « *l'occupation des sols* » de l'ensemble des communes du Pays de Châlons-en-Champagne.

1. Accompagnement des Stratégies de Territoire
2. Observatoire de l'Habitat et du Foncier
3. Observatoire des Dynamiques Démographiques
4. Observatoire de l'Économie
5. Observatoire de la Politique de la Ville et de la Cohésion sociale
6. Observatoire Local de la Santé
7. Observatoire de l'Environnement

07-19



21-34

1. Introduction
2. Animation et suivi des instances du PETR
3. Animation du Projet de Territoire du PETR du Pays de Châlons-en-Champagne
4. Pilotage du Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE)
5. Des actions thématiques
6. War On Screen : Accompagnement de la 10^{ème} édition du Festival International de Cinéma
7. Animation du Conseil de Développement (CODEV)
8. Suivi du SCoT et SRADDET
9. Animation du Programme européen LEADER



35-49



1. Introduction
2. Le PLUi de la CA de Châlons-en-Champagne
3. Le PLUi de la CC de la Moivre à la Coole
4. Le PLUi de la CC de la Région de Suippes
5. Evaluations environnementales de PLU et PLUi
6. Géoportail de l'Urbanisme

51-55

1. Introduction
2. Aménagement d'un îlot en cœur de bourg à Saint-Martin-sur-le-Pré
3. Aménagement d'une OAP dans la ZAE Centre-Ouest de Fagnières
4. Etude de valorisation des friches et délaissés
5. Etude Diagnostic " Petites Villes de Demain " (PVD) de Mourmelon-le-Grand



57-62

1. Réseau 7Est
2. Suivi de l'Observatoire Foncier Régional
3. Participation aux études 7Est
4. Participation à la 43^{ème} Rencontre nationale de la FNAU de Toulouse
5. Réseau de Transport d'Electricité (RTE)



63-68

1. Introduction
2. Le Site internet de l'Audc



69-71

1. Gestion des Ressources humaines





AXE 1

01



LES OBSERVATOIRES

La connaissance des territoires

1. *Accompagnement des Stratégies de Territoire*
2. *Observatoire de l'Habitat et du Foncier*
3. *Observatoire des Dynamiques Démographiques*
4. *Observatoire de l'Économie*
5. *Observatoire de la Politique de la Ville et de la Cohésion sociale*
6. *Observatoire Local de la Santé*
7. *Observatoire de l'Environnement*

Le Fresne (vue aérienne) © CCMC



LES OBSERVATOIRES

La connaissance des territoires

1. Accompagnement des Stratégies de Territoire

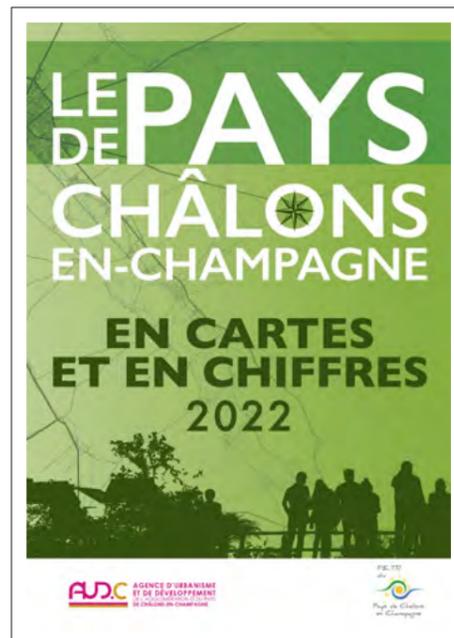
Atlas du Pays de Châlons-en-Champagne

Dans le cadre de ses missions, l'Agence réalise des outils de veille et d'observation multithématiques. Ces derniers ont pour finalité de connaître et faire connaître les dynamiques locales pour mieux identifier les enjeux de demain et aider la prise de décision des acteurs institutionnels.

En 2022, dans un objectif de capitalisation et de diffusion de la connaissance produite en interne, l'AUDC s'est attachée à concevoir un « Atlas du Pays de Châlons-en-Champagne ». Ce document propose des éléments de diagnostic et d'analyse actualisés sur la démographie, le logement, l'économie, les équipements et l'environnement. L'imbrication des différents thèmes apporte une approche transversale intéressante.

Son élaboration a été guidée par la volonté de rendre sa lecture accessible. L'accent s'est donc porté sur le choix d'indicateurs territorialisés clairs, valorisés dans des rédactions synthétiques et des infographies attractives.

• Publié en janvier 2023, l'Atlas constitue une source de compréhension des réalités multiples et contrastées des territoires du Pays de Châlons-en-Champagne.



2. Observatoire de l'Habitat et du Foncier

Observatoires réglementaires issus de la loi Climat et résilience

La loi Climat et résilience du 22 août 2021 a fait évoluer les dispositifs d'observation, adossés aux programmes locaux de l'habitat (PLH), en Observatoires de l'Habitat et du Foncier. Ces derniers visent à analyser la conjoncture des marchés foncier et immobilier puis à identifier l'offre disponible. Désormais, les intercommunalités tenues d'élaborer un PLH doivent instaurer ces Observatoires dans un délai de 3 ans après l'approbation du document.

• À cet effet, les services de l'agglomération de Châlons-en-Champagne ont sollicité l'Agence d'urbanisme afin de les guider dans la démarche d'observatoires pour l'analyse des clauses et la mise en place de ces Observatoires.

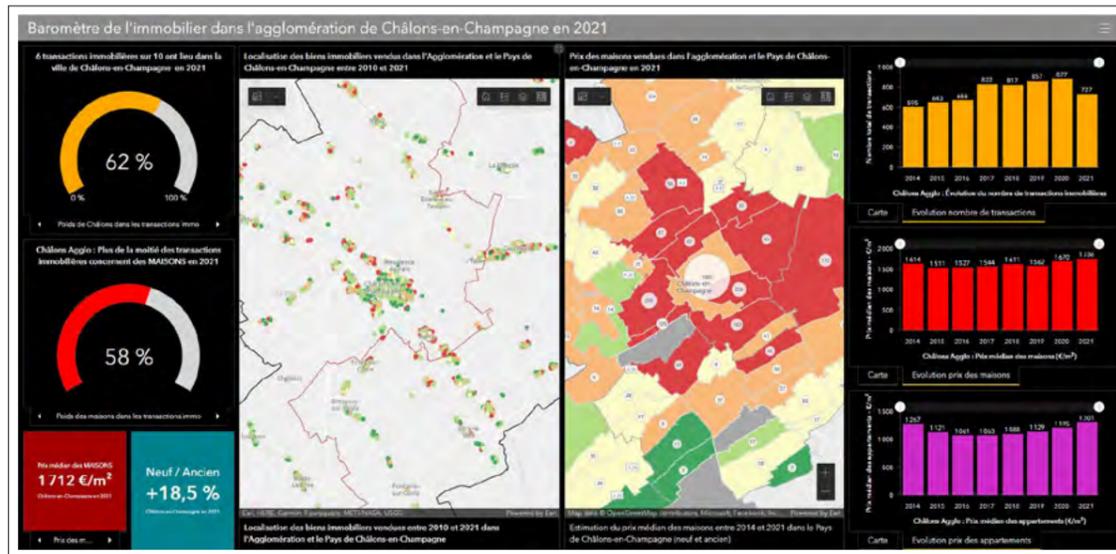
En 2022, cet accompagnement s'est matérialisé par une période de réflexion organisée en 2 étapes :

- Dans un premier temps, un travail de cadrage sur le contenu des observatoires a été réalisé afin d'associer les besoins formulés par l'agglomération et les indicateurs réglementaires (fixés à l'article L.302-1 du Code de la construction et de l'habitation). L'objectif consistait à proposer des outils et données susceptibles de répondre aux attendus tout en signalant les limites.
- Dans un deuxième temps, l'Agence s'est consacrée à la mise en application partielle desdits indicateurs au cours d'une « phase de test ». La finalité étant de bâtir une méthodologie, ressortir des résultats et soulever les carences éventuelles.

• Les travaux autour de la « mise en place » des Observatoires de l'Habitat et du Foncier se poursuivront en 2023, année au cours de laquelle, l'AUDC projette de sortir un premier livrable sur le sujet.



En matière de dispositif d'observation de l'habitat, l'AUDC a élaboré une première proposition d'un tableau de bord interactif dédié au « marché de l'immobilier » réalisé à partir de l'utilisation de données DVF (Demandes de valeurs foncières). Il est prévu de le mettre à jour au fur et à mesure de la publication des données sources. L'objectif est d'analyser l'évolution du nombre de transactions ainsi que les prix pratiqués selon le type de biens (maisons ou appartements) dans le parc neuf ou dans l'ancien.



Un deuxième tableau de bord interactif concernant « **le parc locatif social** » a été réalisé à partir de l'utilisation des données du RPLS (répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux) avec pour **objectif de dresser un état global du parc de logements locatifs des bailleurs sociaux que ce soit dans sa dimension structurelle (type de construction, âge du parc, nombre de pièces d'habitation....) que conjoncturelle (prix moyen des loyers, taux de vacance, taux de rotation...).**

Le PLH de l'agglomération de Châlons-en-Champagne (2023-2028) en cours d'approbation prend en compte la question de la résorption des logements vacants. « **Une analyse statistique de la vacance** » est d'ores et déjà intégrée dans le **diagnostic territorial** du nouveau PLH. Elle a été réalisée à partir des données LOVAC qui recensent la vacance des logements.



▸ **Cette analyse sera poursuivie annuellement et intégrée aux observatoires de l'habitat et du foncier sous forme de « **tableau de bord** ».**

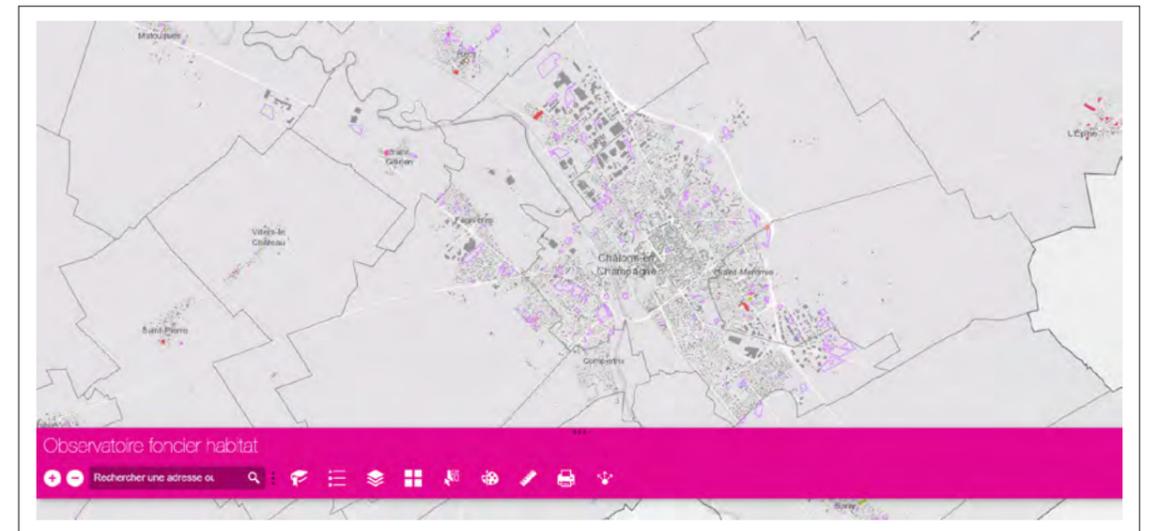
Diagnostic des friches et des sites mutables

L'Observatoire Foncier et Habitat vise à faire le **repérage des dents creuses et friches** par l'analyse de « **données de terrain** » et la **gestion dans une seule base de données**. Par la suite, il s'agira de **caractériser les sites en fonction de leur vocation et de réaliser le croisement avec les contraintes réglementaires et les données environnementales**.

Enfin, **une phase de compléments et de vérifications** sera réalisée à travers « **une rencontre des communes** » qui va permettre de mettre à jour et compléter les sites repérés.

Une mise à jour annuelle des informations est prévue. Il restera à définir la « **méthodologie de mise à jour** » des données (fréquence, outil de mise à jour etc).

▸ **Une première proposition de rendu a été faite sous la forme d'une carte interactive qui permettra aux utilisateurs de **connaître les informations sur les potentiels de développement ainsi que les potentiels de mobilisation, les surfaces, les espaces disponibles, l'évaluation du nombre de logements en densification**.**



État des lieux des contractualisations ACV/PVD/ORT de la Région Grand Est

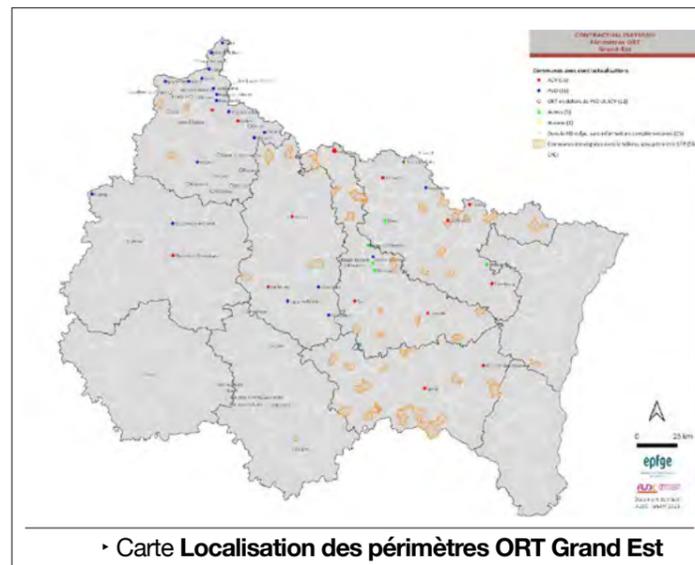
Une convention de partenariat entre l'Agence et l'Établissement Public Foncier du Grand Est (EPFGE) a été signée en 2022. Dans ce cadre, une étude relative aux contractualisations « **Actions Cœur de Ville** » (ACV), « **Petites Villes de Demain** » (PVD), et « **Opérations de Revitalisation des Territoires** » (ORT) des communes est en cours de réalisation.

« À l'initiative de l'État, de la Région voire des Départements, les territoires voient aujourd'hui leurs actions soutenues dans le cadre de diverses contractualisations. Il serait fort utile à l'ensemble des membres de disposer d'une connaissance à jour des diverses conventions signées par les collectivités au titre notamment des Petites Villes de Demain, des Actions Cœur de Ville, Opérations de Revitalisation des Territoires, Territoires d'industries, Territoires de Sobriété Foncière ou encore des Pactes territoriaux de relance et de transition écologique.

Cette action pourra donner lieu à une cartographie dynamique organisée collégalement par les agences d'urbanisme sur le territoire d'intervention de l'EPFGE afin de bénéficier ensemble d'une vision globale et actualisée de ces dispositifs. »

L'objectif vise à aboutir à un observatoire qui montre les situations actualisées des communes vis-à-vis de leur engagement avec les différents plans de l'Etat, Région, Département, comme le plan « Action Cœur de Ville » (ACV), « Petites Villes de Demain » (PVD) et autres.

Dans un premier temps, des informations de l'état de signatures de conventions ont été récoltées. Au même temps des données géographiques sur les périmètres d'intervention des plans ont été aussi rassemblées. Du côté de l'AUDC, un retour d'expérience sur la démarche « ACV » de la ville de Châlons-en-Champagne a été réalisé en faisant appel à la Direction du Centre-Ville. Ainsi, ces informations ont donné lieu à la construction d'une « base des données géographiques » et une « carte de localisation des périmètres concernés ».



Observatoire des friches du Grand Est

L'EPFGE a mis en place un outil d'aide à la décision pour la reconversion et la mobilisation des friches. L'objectif de cet observatoire est de permettre « l'identification et la caractérisation des friches disponibles » sur le territoire, afin de disposer d'une information à jour et partager avec les acteurs. Dans ce but, les agences d'urbanisme de la Lorraine ont été mobilisées pour bénéficier de leur expertise concernant leurs territoires d'intervention.

Dans un premier temps, l'EPFGE a réalisé une présentation de leur observatoire des friches, afin de permettre de comprendre l'historique de l'outil et également la méthodologie employée, notamment la sélection des indicateurs nécessaires à sa construction. Il a été donné en complément un accès à la base de données des friches.

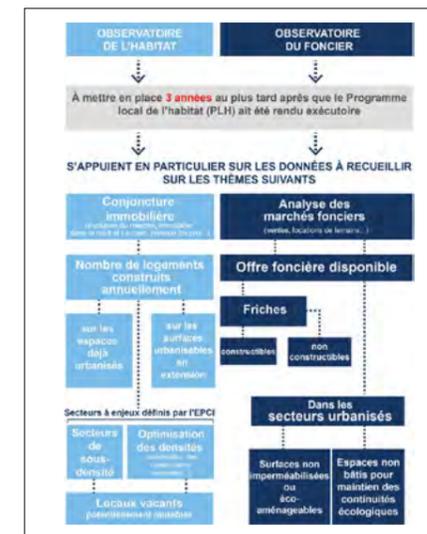
L'objectif est de pouvoir intégrer en 2023 « les sites en friches » des territoires champardennais à l'Observatoire du Grand Est mis en place par l'EPFGE. En 2022, l'AUDC a fait le point sur les « différents inventaires réalisés » permettant de recenser les friches présentes sur le territoire du Pays de Châlons-en-Champagne.

En 2023, l'AUDC sera associée à l'évolution de l'Observatoire des friches, notamment pour l'adaptation des critères de l'Observatoire et compléter les différents diagnostics.



Conférence Intercommunale du Logement (CIL)

La Conférence Intercommunale du Logement (CIL) a pour objectif de définir la politique intercommunale d'attribution de logements au sein du parc locatif social, de développer la mixité sociale, de favoriser la coopération entre les bailleurs et d'améliorer la transparence du dispositif pour les demandeurs.



Une présentation introductive de la « loi Climat et résilience » ainsi que les premiers résultats des travaux de l'agence en matière d'observations de l'habitat et notamment de l'habitat social (tableaux de bord) ont été présentés lors de la 9^{ème} Conférence Intercommunale du Logement du 9 décembre 2022.

3. Observatoire des Dynamiques Démographiques

Certaines productions de l'Agence sont récurrentes, publiées chaque année, telles celles portant sur les données du dernier recensement de la population à l'échelle du Pays de Châlons-en-Champagne.

L'Observatoire des dynamiques démographiques de l'AUDC vise à répondre aux questions : Comment évolue la population ? Quel est le rythme de construction des logements ? Quel lien entre démographie et habitat ?

Chaque année, l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) publie « les chiffres de la population française, commune par commune ». Cette note d'analyse présente les derniers résultats des populations légales en vigueur au 1^{er} janvier 2022 (millésime 2019) ainsi que les évolutions démographiques et résidentielles depuis 2013 et ce, à différentes échelles ; du département de la Marne aux communes des intercommunalités du Pays de Châlons-en-Champagne.

L'Agence réalise une note complète sur les « dynamiques démographiques » du Pays, de l'agglomération et de la Ville en collaboration avec le service Population qui gère les recensements annuels de la population.



4. Observatoire de l'Economie

Inventaire des Zones d'Activités Economiques (ZAE) de la CA de Châlons-en-Champagne

Dans le Pays de Châlons, près de 40% des flux d'artificialisation constatés entre 2009 et 2021 visaient à développer l'activité économique. La gestion maîtrisée de ce foncier constitue donc un enjeu clé dans un contexte de lutte contre l'étalement urbain.

En ce sens, « **la loi Climat et résilience** » du 22 août 2021 ambitionne d'approfondir la connaissance du foncier économique en obligeant les intercommunalités compétentes en matière de création, d'aménagement et de gestion des zones d'activités (ZAE) à réaliser un inventaire desdits sites. Celui-ci doit être finalisé pour le 24 août 2023.

Engagée dans un « **Atlas partenarial des parcs d'activités** » du Pays de Châlons depuis 2011, l'Agence a logiquement été sollicitée par Châlons-Agglomération afin de contribuer à l'élaboration de l'inventaire des ZAE sur son territoire de compétence.

En 2022, l'AUDC s'est attachée à participer à la délimitation du champ d'intervention de l'étude, et au cadrage de son contenu en s'appuyant sur les indicateurs réglementaires fixés à l'article L.318-8-2 du Code de l'urbanisme.

Dans un premier temps, les travaux de l'Agence se sont traduits par la conception d'une carte interactive capitalisant les périmètres des zones retenues ainsi que les locaux économiques vacants au sens fiscal.



• L'année 2023 sera consacrée à la complétude de l'inventaire, à la définition des modalités de consultation des propriétaires et occupants des sites, puis à la validation du document final par les autorités compétentes.

Tableau de la « Conjoncture économique » du territoire châlonnais

La Direction du Développement Économique de Châlons-Agglomération a pour mission d'accueillir les investisseurs, d'accompagner et de développer les entreprises dans un objectif de création de richesses et d'emplois.

Dans un contexte où les équilibres sont complexes (situations sanitaire et internationale), les services de l'agglomération souhaitent rapprocher leurs rapports d'activité trimestriels avec des statistiques économiques de référence. L'idée étant de **suivre de manière rythmée les évolutions économiques locales pour mesurer, orienter et adapter l'action publique**.

En 2022, la Direction du Développement Économique de Châlons-Agglomération a demandé l'appui de l'AUDC afin d'amorcer une démarche de « **tableau de bord** » de conjoncture économique sur le territoire châlonnais. Les travaux ont été organisés en 2 étapes :

- Production d'un catalogue de 12 indicateurs économiques simples d'exploitation et répondant aux critères spatio-temporels.
- Formalisation d'un projet de « **tableau de bord** » économique adapté au bassin châlonnais, compilant des statistiques trimestrielles sur l'emploi, le chômage et les entreprises.

• Les résultats ont été partagés auprès des acteurs institutionnels économiques locaux à l'occasion de la réunion « **Veille du bassin châlonnais** » organisée le 18 mai 2022 par l'Agence Marne Développement.



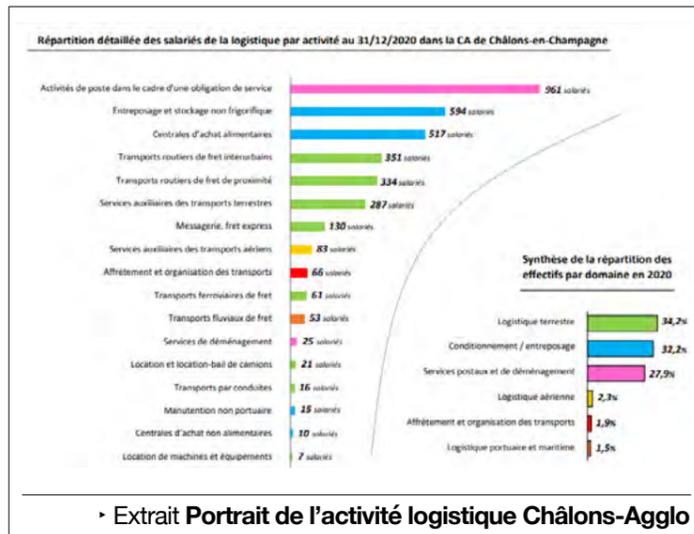
Réalisation d'un Portrait de la filière « Logistique » dans l'agglomération de Châlons

La logistique assure le lien entre la production et la distribution des marchandises. Dans un système économique reposant sur la libre circulation des biens, des personnes et des capitaux, elle est un maillon indispensable du circuit marchand.

Stimulé par l'intensification des échanges commerciaux et par les nouveaux modes de consommation, le secteur logistique constitue un enjeu fort pour les entreprises et le fonctionnement économique d'un territoire. L'agglomération châlonnaise fait preuve d'une véritable spécificité en la matière. L'activité « *logistique* » y représente un pan important de l'économie locale.

En 2022, dans le cadre de la réalisation d'un dossier dédié à la « *filière logistique* », la Direction du Développement Économique de Châlons-Agglomération a sollicité l'Agence afin d'établir un portrait sur le sujet.

▸ Celui-ci a permis d'apporter des statistiques actuelles caractérisant l'importance de l'ancrage local du secteur logistique ainsi que son aspect porteur d'emplois.



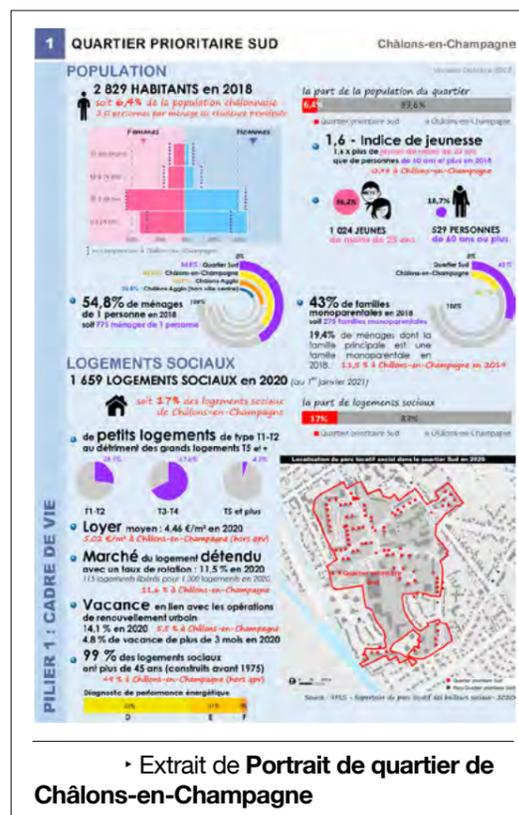
▸ Extrait Portrait de l'activité logistique Châlons-Agglomération

5. Observatoire de la Politique de la Ville et de la Cohésion sociale

Châlons Agglomération, la Ville de Châlons-en-Champagne, l'État poursuivent leur action commune de solidarité territoriale à l'égard des quartiers et des populations les plus défavorisées.

Sur l'ensemble du territoire de Châlons Agglomération, deux Quartiers Prioritaires (Quartier Prioritaire Ouest et Quartier Prioritaire Sud) concentrent de forts taux de chômage et de précarité de l'emploi, les revenus les plus bas et les niveaux de scolarisation les plus faibles. Quelque 6 450 personnes habitent ces deux Quartiers Prioritaires, soit 1 personne sur 7 de la population de la Ville de Châlons-en-Champagne (14,5%) en 2020.

Dans le cadre de ses missions d'observation, l'AUDC travaille avec la Direction de la Politique de la Ville pour suivre les chiffres-clés des deux Quartiers Prioritaires selon les trois piliers des « *contrats de ville* » : Cohésion sociale – Cadre de vie et renouvellement urbain – Développement économique et emploi.



▸ Extrait de Portrait de quartier de Châlons-en-Champagne

Des « *Portraits de quartiers* » sont produits annuellement par l'AUDC, rassemblant l'ensemble des indicateurs selon la déclinaison des trois piliers des contrats de ville permettent de suivre les tendances récentes et de comparer les écarts avec la Ville de Châlons.

6. Observatoire Local de la Santé

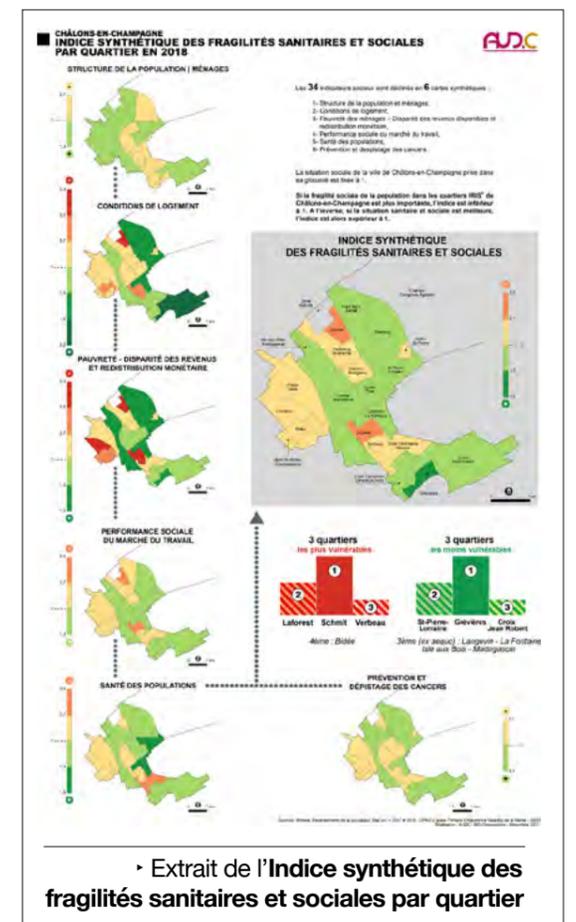
Afin d'avoir un regard plus global sur les disparités sociales dans la ville et à la demande des partenaires ARS, CCAS, IREPS, l'AUDC a étudié au regard de 34 indicateurs socio-démographiques, les différents visages de la fragilité sociale à l'échelle des quartiers Insee de la Ville de Châlons-en-Champagne. Les déterminants choisis reprennent les trois piliers de la cohésion sociale et en ajoutant des indicateurs de santé des populations (soins dentaires, taux de participation au dépistage des cancers...).

La question de départ est la suivante : est-ce que le degré de fragilités sociales des habitants influe sur la santé des populations ? Et si oui, quel est l'élément déclencheur ? Pour cela, l'AUDC a utilisé une méthode statistique qui permet de croiser les indicateurs entre eux et de les confronter par rapport à la moyenne de la ville.

Ce travail participe à l'élaboration d'un Observatoire Local de la Santé à l'échelle des quartiers Insee de Châlons-en-Champagne. Dans ce cadre, une convention passée avec l'Agence Régionale de la Santé Grand Est (ARS) a permis de réaliser une approche statistique croisée des vulnérabilités sociales et de produire un indice synthétique à partir de six champs d'observation : structure de la population des ménages, condition de logements, pauvreté des ménages, performance sociale du marché du travail, santé des populations et prévention et dépistage des cancers. Ainsi, il est possible de comparer l'indice des fragilités sociales de la population de chacun des quartiers de Châlons au regard de la situation moyenne du reste de la Ville.

▸ Cette étude a permis de mettre en lumière certains aspects importants : une forte hétérogénéité sociale inter-quartiers, un fort impact des fragilités sociales sur les critères de santé, une faiblesse de la prévention des cancers selon la pauvreté des ménages.

En termes de perspective, l'idée est d'ajouter des déterminants environnementaux pour voir leur impact sur la santé des populations et, d'élargir le périmètre d'études à l'échelle des communes de l'intercommunalité de Châlons-en-Champagne.



▸ Extrait de l'Indice synthétique des fragilités sanitaires et sociales par quartier

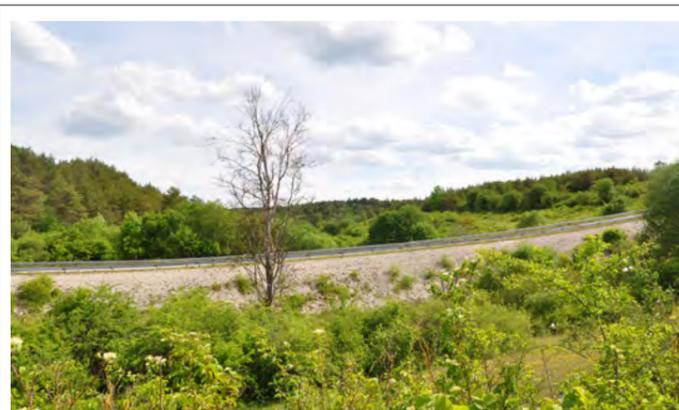
7. Observatoire de l'Environnement

L'Observatoire de l'Environnement (OPE) a pour objectif de **collecter les données sur les différentes composantes de l'environnement** à l'échelle de l'agglomération et du Pays de Châlons-en-Champagne : **Biodiversité, ressource en eau, Air-Climat-Energie, risques et nuisances,...**

L'objectif principal est d'alimenter l'Etat Initial de l'Environnement (EIE) des PLU et PLUi. **Il permet également de conserver la mémoire de cet environnement, d'effectuer une veille juridique, de connaître et comprendre la sensibilité ou vulnérabilité du territoire** et de fournir une assistance aux services des collectivités et partenaires de l'Agence.

En 2022, l'Observatoire de l'Environnement a ainsi permis :

- d'assister les services dans « l'appel à projet » de l'Atlas de la Biodiversité de Châlons-Agglomération,
- de fournir des données et analyses dans le cadre de l'élaboration de l'Atlas du Pays de Châlons,
- d'alimenter les diagnostics des PLUi de Châlons-Agglomération et de la Communauté de Communes de la région de Suippes,
- de compléter les formulaires au cas-par-cas et les demandes « d'avis conforme » auprès de la MRAE dans le cadre des modifications des PLU de Châlons-Agglomération,...



▸ Camp militaire de Suippes (CCRS) © AUDC



▸ Libellules
© Alain Balthazard



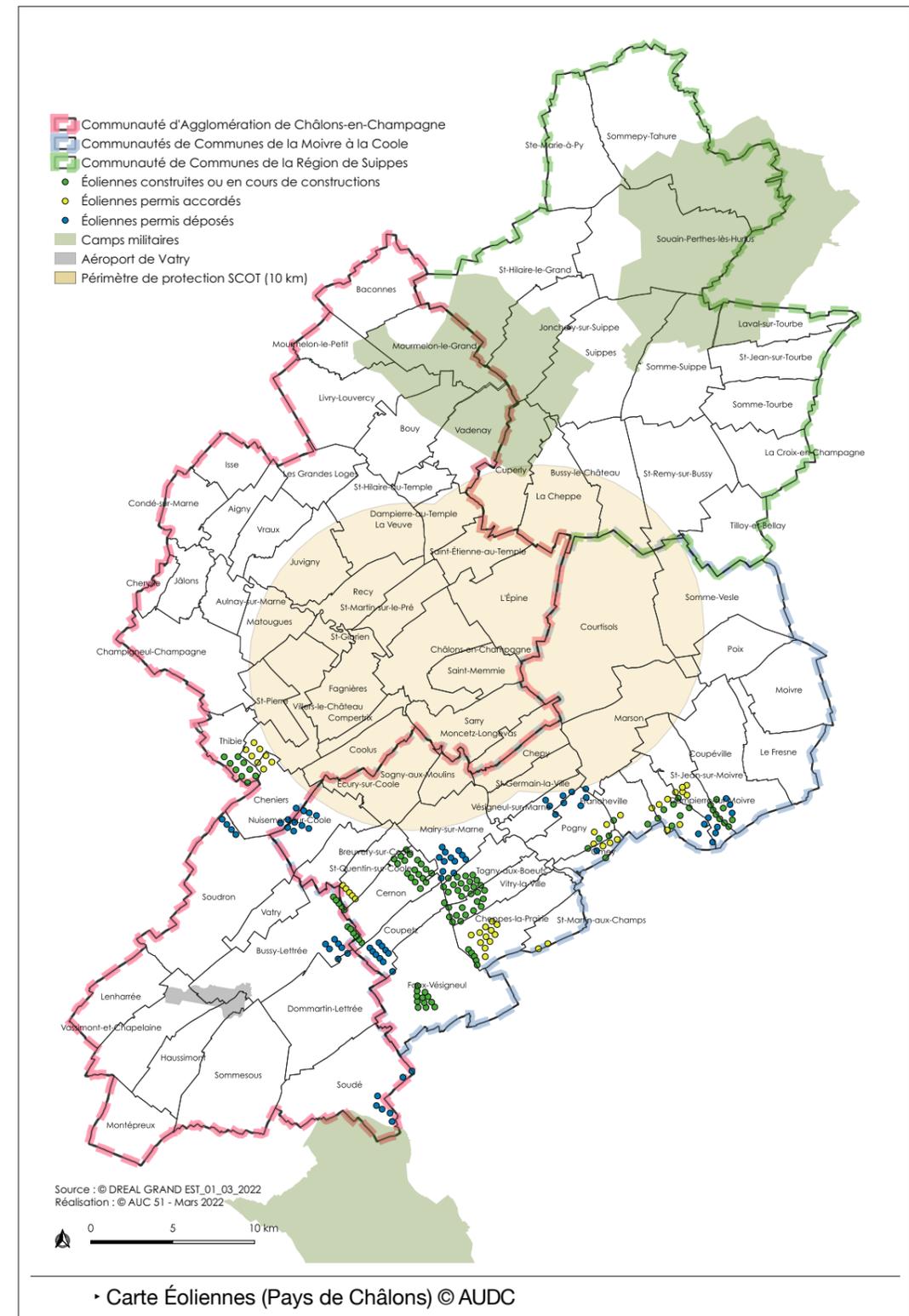
▸ Paysage agricole, Vitry-la-Ville, D54-D79 (CCMC) © AUDC



▸ Panneaux solaires Silicéo, Saint-Martin-sur-le-Pré (CAC) © AUDC



▸ Paysage agricole, Thibie, D933 (CAC) © AUDC





AXE 2

02



LE PETR*

L'animation

1. Introduction
2. Animation et suivi des instances du PETR
3. Animation du Projet de Territoire du PETR du Pays de Châlons-en-Champagne
4. Pilotage du Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE)
5. Des actions thématiques
6. War On Screen : Accompagnement de la 10^{ème} édition du Festival International de Cinéma
7. Animation du Conseil de Développement (CODEV)
8. Suivi du SCoT et SRADDET
9. Animation du Programme européen LEADER

* PETR : PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Pogny (vue aérienne) © CCMC



LE PETR

L'animation

1. Introduction

La convention entre le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Châlons et l'Agence d'Urbanisme et de Développement de l'agglomération et du pays de Châlons (AUDC) a été renouvelée pour les années 2021 et 2022 par délibération du Comité syndical du 21 avril 2021.

→ **RAPPEL DES OBJECTIFS** de la convention entre le PETR et l'AUDC :

En application de **l'article 1** de la convention cadre, le programme partenarial d'activités de l'AUDC pour le compte du PETR porte **sur quatre axes** :

- 1) L'assistance du PETR dans le cadre de l'animation des instances,
- 2) L'élaboration, l'animation et le suivi du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Châlons-en-Champagne,
- 3) L'élaboration et l'animation du projet de territoire du Pays de Châlons-en-Champagne,
- 4) L'information sur les grands enjeux territoriaux en lien avec le périmètre de compétence du Syndicat mixte.

En 2022, l'Agence a poursuivi son action active dans l'accompagnement du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Châlons-en-Champagne pour la préparation du « *Projet de territoire* » du Pays ainsi que pour l'intégration de la contractualisation du Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) initiée par l'Etat, la Région Grand Est et le Département de la Marne à l'échelle du territoire du Pays.

Sur ce dossier, l'Agence a réalisé l'animation du suivi du PTRTE du Pays en concertation avec l'ensemble des collectivités locales et des partenaires financeurs Etat, Région et Département.

Au-delà, l'Agence a continué son travail d'accompagnement du PETR pour le suivi du SCoT et l'animation du CODEV.

2. Animation et suivi des instances du PETR

L'année 2022 a vu l'AUDC accompagner le PETR dans la tenue de ses instances, tant au niveau de la préparation et du suivi que de l'animation des bureaux et comités syndicaux ou des commissions :

- **3 bureaux** (21/03, 19/09 et 17 novembre 2022)
- **3 comités syndicaux** (13/04, 3/10 et 1^{er} décembre 2022)
- **Commission suivi du SCOT** (8 décembre 2022).

En complément, la préparation du budget ainsi que le suivi administratif et comptable du PETR ont été réalisés tout au long de l'année 2022 par l'AUDC .



3. Animation du Projet de Territoire du PETR du Pays de Châlons

Le lancement de la démarche de « *Projet de territoire* » a été initié au niveau du PETR du Pays de Châlons-en-Champagne début 2021 suite à la circulaire du 1^{er} Ministre du 20 novembre 2020 et, présenté aux instances du PETR lors du bureau qui s'est tenu le 17 février 2021 et du Comité syndical du 24 février 2021.

Ont été associées à la démarche **les 3 intercommunalités** (EPCI) composant le Pays de Châlons-en-Champagne :

- la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne
- la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole
- la Communauté de Communes de la Région de Suippes.



• La démarche a permis de faire participer activement les territoires à l'élaboration du projet avec plusieurs temps de travail collaboratifs et **une équipe de projet Etat/Région/Département en appui de l'AUDC chargée de la coordination et du pilotage de la démarche.**



Ces échanges se sont traduits dans le « *Projet de territoire* » par la définition de **7 axes stratégiques thématiques** (attractivité résidentielle / offres de services / attractivité économique / agriculture durable / tourisme, transition écologique et efficacité énergétique / mobilités), **accompagnés de « volets d'actions » devant répondre aux enjeux relevés sur le territoire.**



4. Pilotage du Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique (PTRTE)

Le Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique a été signé par le Pays de Châlons-en-Champagne et les 3 EPCI le constituant le lundi 20 décembre 2021 et la signature officielle devant l'ensemble des partenaires et la presse a eu lieu le 11 mars 2022.

A l'issue de cette signature, plusieurs réunions des instances de gouvernance du PTRTE (Comité technique/Comité de pilotage) se sont déroulées afin d'assurer le suivi et la mise en place de l'avenant ou de l'actualisation des annexes au PTRTE devant être finalisé fin 2022.

L'Agence a préparé et animé les 7 comités Techniques (COTECH) qui ont eu lieu de février à décembre 2022 (8 février, 12 avril, 10 juin, 6 juillet, 30 septembre, 21 octobre, 13 décembre). **Ces derniers ont permis de travailler sur l'actualisation et la mise à jour des « fiches actions » ; la constitution des « tableaux de suivi » et la mise en place d'indicateurs de suivi du PTRTE, mais également d'effectuer une revue de projets.**

Objectifs du COTECH du 8 février 2022 :

- Point organisation signature officielle du 11 mars
- Point planning et organisation à prévoir pour le suivi du PTRTE

Objectifs du COTECH du 12 avril 2022 :

- Rappel de la gouvernance et de l'élaboration du PTRTE
- Rappel feuille de route + sollicitation au fil de l'eau 2022
- Co-construction Retro-planning

Ordre du jour du 10 juin 2022 :

- Points sur l'avancement des dispositifs intégrés dans le PTRTE : PCAET et PVD (Mourmelon)
- Echanges sur la note des financeurs CAC
- Points sur l'avancement des arbitrages DSIL/DETR pour les projets inscrits dans le PTRTE
- Rappel sur le Bilan écologique et les outils de suivi
- Thématiques pouvant faire l'objet d'un travail de réflexion à l'échelle du PAYS : Observatoire du Tourisme ; Circuits courts et Economie circulaire ; Mobilité...)
- Point d'info sur la commission locale ANCT du 4 juillet

Ordre du jour du 6 juillet 2022 :

- Atelier de travail sur la mise en place des indicateurs de suivi du PTRTE

Ordre du jour du 30 septembre 2022 :

- Points sur l'avancement des actualisations du tableau des projets au niveau des EPCI
- Tableau indicateurs de suivi / Bilan écologique
- Préparation de l'avenant à présenter lors du COPIL de fin octobre

Ordre du jour du 21 octobre 2022 :

- Travail de finalisation sur les indicateurs de suivi à retenir par axes stratégiques

Ordre du jour du 13 décembre 2022 :

- Ce comité technique « revue de projet » a eu pour finalité de faire un « bilan des projets 2022 et 2023 » et de travailler sur la grille de lecture pour la remontée des projets à inscrire.

Un Comité de Pilotage (COPIL) a eu lieu le 17 novembre 2022, en présence de Monsieur le Préfet de la Marne afin de faire un « bilan du travail effectué » lors de l'année 2022 et, **de permettre aux élus d'échanger sur le PTRTE** :

- Point sur la gouvernance opérationnelle mise en place suite à la signature du PTRTE
- Rappel des étapes de travail 2022 et de leur contenu (7 COTECH : février, mai, juin, juillet, septembre et décembre)
- Point sur l'avenant et l'actualisation 2022/2023 du tableau de synthèse des actions
- Echanges avec l'Etat, la Région, le Département et les trois EPCI sur les attendus de 2023.

5. Des actions thématiques

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Triangle Marnais

L'année 2021 a vu l'adhésion du PETER à cette démarche de projet alimentaire territorial et la signature d'une convention avec le PNR de la Montagne de Reims porteur de la démarche.

Depuis 2018, le Parc Naturel Régional (PNR) a fait émerger un Projet Alimentaire Territorial (PAT) sur le Triangle Marnais. Ce dernier englobe les territoires du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims, de Châlons-en-Champagne, d'Epernay et de Reims. Cette signature par le PETER fin 2021 permet ainsi d'élargir la réflexion et les actions portées à l'échelle du territoire du Pays.

Cette convention a pour objet de définir le rôle et les engagements du Parc et du PETER de Châlons dans la mise en place du Projet Alimentaire Territorial (PAT) sur le territoire du Triangle marnais et dans les domaines de compétences respectifs de chacun, dans une démarche de collaboration.

L'engagement mutuel du Parc et du PETER de Châlons-en-Champagne dans la présente convention traduit une volonté forte et réciproque de partenariat, selon **une logique de co-construction du projet de territoire** qu'est le PAT.

Les engagements de la convention et du PETER sont les suivants :

- Participer à la gouvernance du projet (COPIL ET COTECH)
- Partager des données publiques du territoire nécessaires au diagnostic
- Impulser une dynamique sur le territoire autour des questions d'alimentation durable
- Mettre à profit son réseau d'acteurs en lien avec l'alimentation
- Communiquer.

A ce titre, l'AUDC pour le compte du PETER a désigné un collaborateur pour la participation aux comités techniques et comités de pilotage du PAT, aux séminaires et ateliers de travail afin d'assurer le suivi de la démarche pour le territoire.

Dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial du Triangle marnais, des axes du « plan d'actions » concernent le foncier, l'installation, la transmission :

- Favoriser la création et le maintien des fermes : installation / transmission
- Favoriser l'accès au foncier et le préserver.

En 2022, l'Agence a participé au groupe de travail qui s'est réuni le 17 novembre 2022 sur les thématiques du « foncier agricole ».

D'autre part, 2 comités Techniques se sont déroulés les 30 juin et 20 septembre.

Fin 2022, plusieurs événements et séminaires ont été organisés sur le territoire du Triangle marnais auxquels l'Agence a également participé :

- Événement, le 16/11/2022 à Châlons : **Comment attirer des candidats à l'installation pour maintenir et créer des fermes ?**
- Événement, le 24/11/2022 à Ay : **Comment les agriculteurs perçoivent-ils la transition agroécologique de notre territoire ?**
- Événement, le 8/12/2022 à Epernay : **Séminaire « Alimentation durable. »**



Pour faire suite aux réflexions menées dans le cadre du « *Projet de territoire* » sur ce sujet et à la demande de plusieurs collectivités souhaitant réfléchir sur ce thème « *Restauration collective et circuits courts* », un groupe de travail a été constitué par l'AUDC en 2021.

La démarche s'est poursuivie sur 2022 avec 2 réunions du groupe de travail dédiées aux problématiques foncières et aux outils permettant aux collectivités de favoriser l'implantation de producteurs locaux.

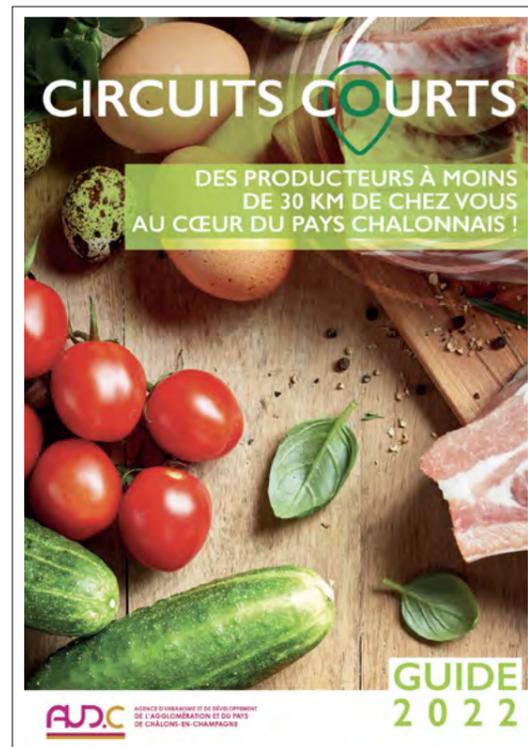
Une visite de terrain est en cours d'organisation pour échanger avec d'autres collectivités sur l'expérience de « *fermes en régie* » ou de « *fermes communales* ». Sur la thématique de la « *restauration collective* », un groupe de travail a été également constitué à l'échelle du PAT du Triangle marnais.

La publication d'un guide des producteurs « *Circuits courts* » édition 2022

Depuis plusieurs années, l'agriculture et l'alimentation durable sont devenues des priorités pour le développement de nos territoires. Il est désormais important de favoriser les circuits courts et l'agriculture locale pour préserver notre environnement, nos territoires et notre qualité de vie.

Le livret de « *sensibilisation* » à l'alimentation et à l'agriculture locale du Pays de Châlons-en-Champagne permet de situer les producteurs et structures locales proposant des produits de qualité pour une alimentation locale et durable.

La réactualisation de ce document a été réalisée en collaboration avec la Chambre d'Agriculture de la Marne et l'ensemble des agriculteurs et gérants de structures présents dans ce livret. Il est apparu important de les impliquer dans le processus de réalisation de cette plaquette et de leur permettre de s'exprimer. Ainsi, la majorité des photos et illustrations proviennent des exploitations et des magasins rencontrés.



6. WAR ON SCREEN : 10^{ème} édition du Festival International de Cinéma

La 10^{ème} édition du Festival International de Cinéma « *War on Screen* » qui s'est déroulée du 3 au 9 octobre 2022 a rassemblé 19 011 entrées.

Cette année, le Festival a compté sur un jour de plus, le lundi, ce qui a permis d'accueillir plus de public scolaire mais aussi de mieux répartir les séances. **Plus de 200 professionnels et partenaires étaient présents tout au long du Festival, afin de présenter leurs films, participer à des tables rondes, ou encore des rencontres professionnelles.**

Il y a eu :

- 80 séances dont 50 séances de films de l'année, 21 avant-premières et 47 pays représentés,
- 2 compétitions internationales : 5 longs métrages et 2 courts métrages récompensés,
- 4 jurys (international, presse, étudiant et lycéen),
- 9 sections hors compétition (perspectives, rétrospectives et focus).

Mais aussi, un « *ciné-concert* » (création de La Comète) époustouflant pour l'inauguration, de nombreuses actions destinées aux jeunes (ateliers, rencontres, jurys, entrées à prix réduits...), **des séances décentralisées** (à Suippes et Mourmelon), **Jean-Jacques Annaud comme « invité d'honneur »** ou **l'émouvant hommage à Jacques Perrin.**

Cette manifestation a mobilisé 120 bénévoles et fédéré 65 partenaires.



7. Animation du Conseil de Développement (CODEV)

Le rôle de l'AUDC a été poursuivi en 2022 en matière d'assistance administrative, comptable et participative du CODEV du Pays et de l'Agglomération de Châlons.

Cette action a consisté notamment en :

- **L'organisation des bureaux et assemblées plénières de l'instance 2022.** 3 assemblées plénières ont été organisées en 2022 les 28 mars, 27 juin et 21 novembre. 4 bureaux ont eu lieu les 11 mai, 11 juillet, 29 août et 17 octobre.



- L'AUDC a assisté l'organisation et la tenue du « stand CODEV » sur la Foire de Châlons en septembre 2022.
- L'organisation des élections des co-présidents des commissions. **L'année 2022 a vu l'élection du nouveau président M. Philippe Vanthournout et l'installation du bureau.** L'élection du Président s'est déroulée lors de « l'assemblée générale » du Conseil de Développement du Pays de Châlons-en Champagne réunie le 28 mars 2022.
- Réunion des 4 commissions du CODEV en juillet pour l'élection des co-présidents.
- Le suivi des candidatures des membres et l'intégration des « nouveaux candidats » suite à une relance d'un appel à candidature.
- **La participation et l'appui technique lors du travail des quatre commissions.**



• L'AUDC a travaillé également sur la réalisation de « supports de communication » pour le CoDev (Flyer, kakemono, cartes de visite, carton d'invitation pour la Foire...) ainsi que sur l'actualisation de la page dédiée à l'animation du CoDev sur le site Internet du Pays et celui de l'AUDC).

8. Suivi du SCoT et SRADDET

Analyses de compatibilité

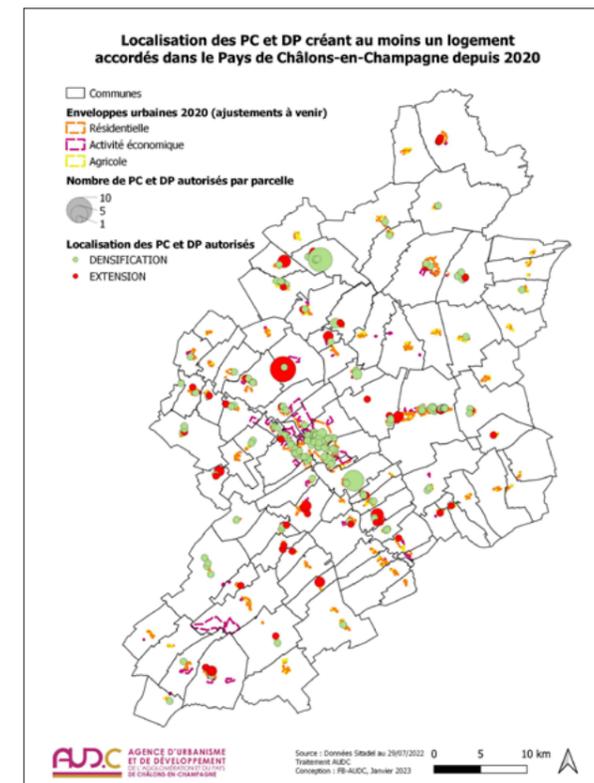
En 2022, l'AUDC a rédigé 18 avis du PETR concernant « la compatibilité de documents » ou de projets avec les objectifs du SCoT du Pays de Châlons-en-Champagne. Ces avis ont concerné :

- 1 projet de PLH arrêté
- 2 projets de PLU arrêtés
- 3 modifications de PLU
- 4 demandes de permis de construire
- 2 demandes de permis d'aménager
- 4 déclarations préalables à division foncière
- 2 contributions dans des démarches de concertation.

Outils de suivi du SCoT

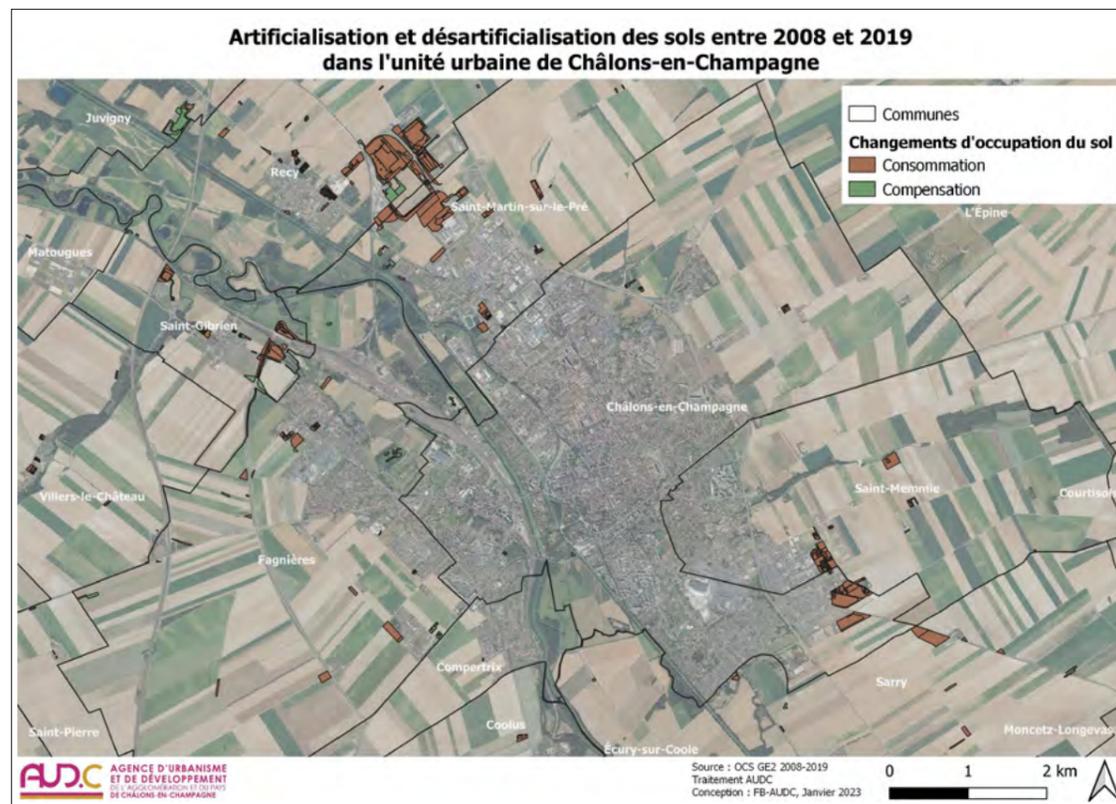
Eu égard à l'absence de solutions permettant de lever les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre d'un outil de suivi de la consommation foncière basé sur un traitement local des autorisations d'urbanisme, l'AUDC a cherché et mis en place des solutions « alternatives ».

La première solution repose sur l'analyse des données Sitedel, mises à disposition par le service des données et études statistiques du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires avec une mise à jour « mensuelle » permettant un suivi à court terme. La base utilisée recense les permis de construire et déclarations préalables autorisés créant au moins un logement. **Ces données ont été traitées afin d'affiner les surfaces** d'emprise et de localiser les dossiers afin de déterminer s'ils sont situés en « extension » de l'enveloppe urbaine de référence ou non. Les adaptations des enveloppes urbaines dans le cadre de l'élaboration des PLUi seront prises en compte dans les prochains millésimes de ce suivi. **Une seconde base de données listant les créations de locaux a également été étudiée**, mais la méthode employée pour le calcul des surfaces doit encore être améliorée pour prendre en compte les spécificités de ce type de constructions.



En parallèle, les données de l'Observatoire national de l'artificialisation des sols, fournies par le CEREMA sur la base des fichiers fonciers et mises à jour annuellement, ont également été traitées. Cette donnée ne permet pas un suivi aussi efficace que les données Sitadel (entre 1,5 et 2,5 ans de latence) et présente des biais importants en raison de l'origine fiscale des données traitées, mais elle est ciblée comme référence par « la loi Climat et résilience » et permet de comparer les résultats obtenus par le biais de Sitadel.

Par ailleurs, l'outil d'Occupation du Sol à Grande Echelle de la Région Grand Est, mis à disposition en fin d'année 2021 sur le département de la Marne a fait l'objet de premières analyses pour en évaluer le potentiel. Un bilan et une cartographie des surfaces artificialisées et désartificialisées sur la période 2008-2019 ont notamment été réalisés.



Enfin, l'évaluation des extensions planifiées dans les documents d'urbanisme du territoire actuellement en vigueur a été mise à jour afin d'intégrer les versions récemment entrées en vigueur de certains PLU et Communautés de Communes et de préciser les résultats en retirant les emprises des infrastructures et réseaux de transport, identifiées dans le cadre de l'OCS GE2 (Observatoire des données géographiques de la Région Grand Est).

Participation aux démarches d'élaboration des documents locaux d'urbanisme

Dans un souci de bonne prise en compte des enjeux du SCoT dès les étapes d'élaboration des documents locaux d'urbanisme, un important travail d'accompagnement des PLU actuellement en cours d'élaboration sur le territoire a été mené durant l'année 2022. De nombreux échanges ont notamment eu lieu autour de l'adaptation par la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne et la Communauté de communes de la Moivre à la Coole des enveloppes urbaines proposées en 2020.

L'AUDC a également représenté le PETR au cours de plusieurs réunions de travail ou de concertation sur ces documents.

Commission de suivi du SCoT

L'Agence a accompagné le PETR dans l'organisation et l'animation de la commission de suivi du SCoT du Pays de Châlons-en-Champagne, qui s'est réunie le 8 décembre 2022 au Centre culturel de Nuisement-sur-Coole. A cette occasion ont été présentés la « Méthodologie d'adaptation des enveloppes urbaines » de référence sur le territoire de la CC de la Moivre à la Coole, les outils de suivi du SCoT mis en place et leurs résultats, le bilan des analyses de compatibilité réalisées sur l'année 2022 et un point sur les contributions de la Conférence des SCoT dans le cadre de la modification du SRADDET Grand Est.

Suivi de la modification du SRADDET de la Région Grand Est

Le SRADDET est actuellement « en cours de révision » afin d'intégrer les nouvelles dispositions légales qui s'imposent à lui, et notamment les évolutions engendrées en matière de consommation d'espaces par « la loi Climat et résilience » du 22 août 2021. Cette loi a également créé une « Conférence des SCoT régionale », qui a pour missions d'élaborer une proposition relative à l'établissement des objectifs régionaux en matière de réduction de l'artificialisation nette, puis d'établir un bilan de l'intégration et de la mise en œuvre des objectifs de réduction de l'artificialisation nette dans un délai de trois ans.

L'AUDC représente le PETR et le SCoT du Pays de Châlons-en-Champagne dans les travaux et réunions de la Conférence des SCoT. Ceux-ci ont abouti à 2 contributions à destination de la Région au cours de l'année 2022. Ces contributions insistent notamment sur la nécessité pour la Région de prendre en compte les efforts déjà consentis par certains territoires sur la question de la consommation foncière, en permettant aux SCoT récents et vertueux de conserver leurs objectifs, ou encore de « fixer des objectifs à l'échelle des SCoT » quand ils existent, et non par groupes de SCoT. Une liste de grands projets à déduire du « potentiel foncier » pour la période 2021-2030 a également été établie, parmi lesquels se trouve la plateforme Paris-Vatry.



Par l'intermédiaire du réseau 7Est des Agences d'urbanisme du Grand Est, l'AUDC a également été missionnée par la Région Grand Est pour contribuer à l'organisation du 1^{er} séminaire organisé le 19 mai 2022 par la Région au Parc des expositions de Châlons-en-Champagne sur la thématique « Développement économique et sobriété foncière ».



Suivi du recours contre le SCoT du Pays de Châlons

La Sté Web Parc Eolien des Carrières a déposé le 02/09/2021 un recours auprès du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, suite au refus du Préfet en date du 05/05/2021 de réaliser un parc éolien de 17 aérogénérateurs sur les communes de Marson, St Germain-la-Ville et Vésigneul-sur-Marne sur le motif de l'absence de respect du document d'orientations et d'objectifs (DOO) du Pays approuvé en octobre 2019.

Ce recours met en cause une des dispositions du SCoT qui préserve la « *qualité des paysages* » et qui interdit d'implanter des éoliennes à l'intérieur d'un cercle de 10 km autour des deux monuments classés « *patrimoine mondial Unesco* » que sont Notre-Dame-en-Vaux et Notre-Dame-de-l'Epine, sachant que le projet s'implante à 8,7 km de cette dernière.

Un premier refus avait été émis le 12 juillet précédent par M^r le Président du PETR suite à un « *recours gracieux* » de la Société sur ce même fondement.

L'AUDC a organisé la défense du PETR et du SCoT et a produit les documents nécessaires à la défense de ce recours.

Le PETR s'est fait assister de Maître Madeleine BABES du Cabinet Huglo-Lepage de Paris spécialisé dans le contentieux de l'urbanisme.

Cette dernière a produit un premier mémoire en défense le 02 septembre 2021, mettent en avant d'une part l'irrégularité de la requête et d'autre part le bien-fondé des dispositions du SCoT ainsi que sa compatibilité avec les dispositions du SRADDET et plus généralement du « *Code de l'urbanisme* ».

Un deuxième mémoire a été produit le 09/08/2022 toujours par Maître Madeleine BABES avocat du PETR, en réponse à de nouveaux arguments développés de la Sté attaquante, mais qui ne remettent pas en cause « *les orientations* » de la défense.

Un troisième mémoire en défense a été produit en décembre 2022.

Le Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne a clôturé l'instruction au début du mois de février 2023.

Le dossier a été présenté aux élus au sein du Comité syndical du PETR.

9. Animation du Programme européen LEADER

Leader

Après le recrutement en novembre 2019 du nouveau chargé de mission Leader et bien qu'elle ne soit pas en charge de l'animation de ce programme, l'AUDC a apporté son concours au PETR dans le cadre de l'assistance administrative, de la gestion financière, des salaires et des charges sociales et dans l'organisation et le suivi des instances délibératives.

Le programme a porté ses fruits avec la relance du Groupe d'Action Local (GAL) qui a permis de programmer un nombre important de projets issus des acteurs locaux et de rattraper le retard de consommation des crédits européens affectés par la Région Grand Est au territoire du Pays de Châlons-en-Champagne.

L'Agence participe également au Comité de Programmation financière du GAL qui statue régulièrement sur les demandes de financement des crédits Leader.

Les enveloppes financières dédiées au Programme Leader

Le programme Leader du Pays de Châlons-en-Champagne est doté de 1 541 120 € de fonds pour la réalisation du **Programme 2014-2022**.

Le Comité de programmation Leader du 10/09/21 avait accepté la proposition de répartition de ce montant parmi les 5 lignes d'actions :

FA	INTITULE DES FICHES ACTIONS	MONTANTS FEADER
FA 1	Valorisation du potentiel naturel et patrimonial pour la rayonnement des vallées	480 000 €
FA 2	Amélioration du vivre ensemble par la juste proximité des services de l'action culturelle	360 000 €
FA 3	Consolidation de l'attractivité économique et résidentielle des vallées, par le renforcement de l'économie et le développement du tourisme durable	400 000 €
FA 4	Animation et gestion	261 120 €
FA 5	Coopération	40 000 €

Le comité de programmation Leader

Trois réunions du Comité de Programmation Leader ont eu lieu en 2022 : 22 mars, 14 juin, 30 novembre et une consultation par mail en juin.

Les projets pré-programmés

Treize projets ont été validés en commission de Pré-programmation.

Les projets programmés

Seize projets ont été validés en Programmation.

Prochaines étapes

Suite au dépôt de la « *candidature* » Leader Pays de Châlons-en-Champagne 2023-2027, le PETR attend la réponse au printemps 2023. Le GAL du PETR poursuit la gestion des dossiers de sorte à pouvoir mettre en place de nouveaux projets dans le territoire et justifier la totalité de l'enveloppe Leader d'ici juin 2024.

Candidature Leader 2023-2027

Depuis la publication de « *l'appel à candidature Leader* » par la Région Grand Est, le PETR a mis en place une opération de communication auprès des acteurs locaux du territoire pour les informer ainsi que les inviter aux « *ateliers de concertation* » qui ont eu lieu entre juin et juillet 2022 à Saint-Martin-sur-le-Pré :

- Atelier CADRE DE VIE (services et équipements de proximité) : 20/06
- Atelier TRANSITIONS (écologique, numérique, environnementale...) : 27/06
- Atelier ATTRACTIVITE ECONOMIQUE, CULTURE ET TOURISTIQUE : 05/07.

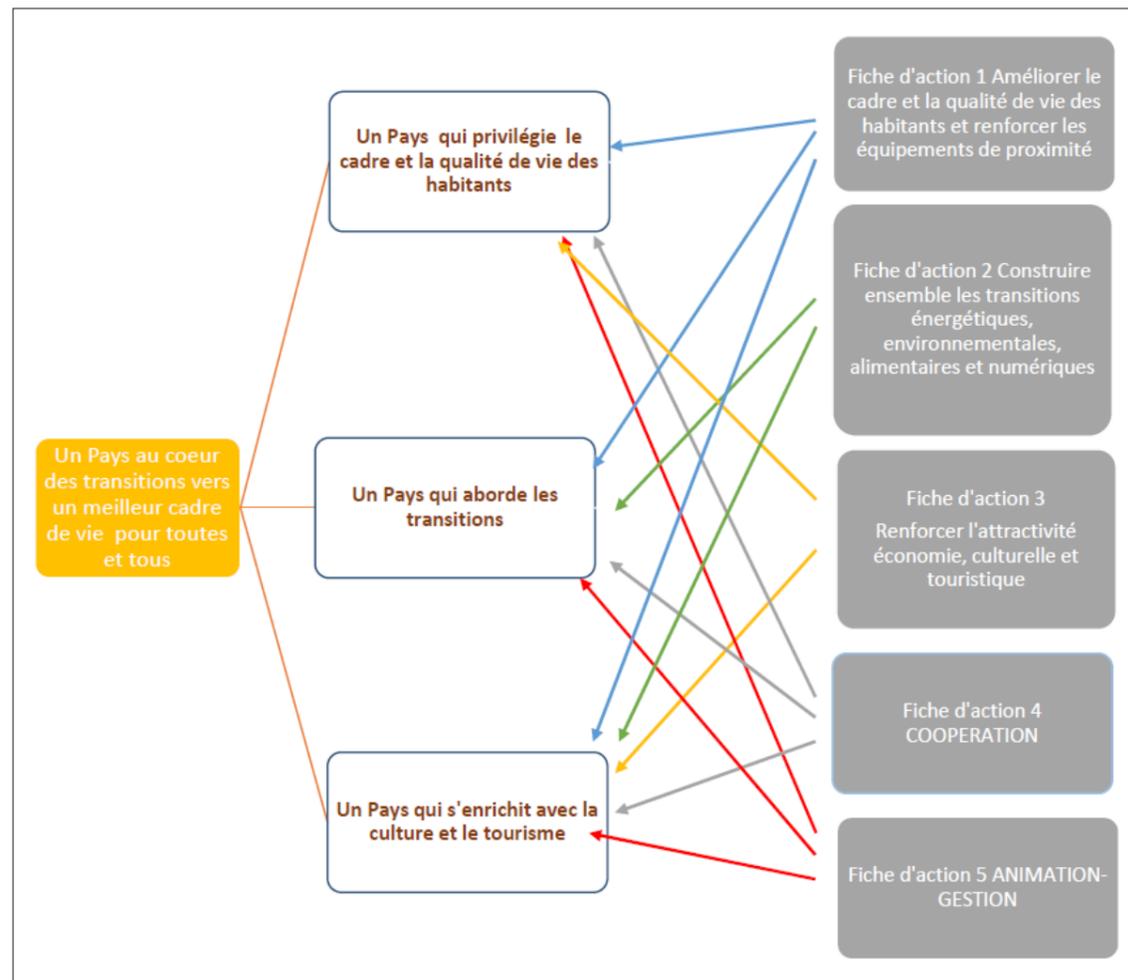
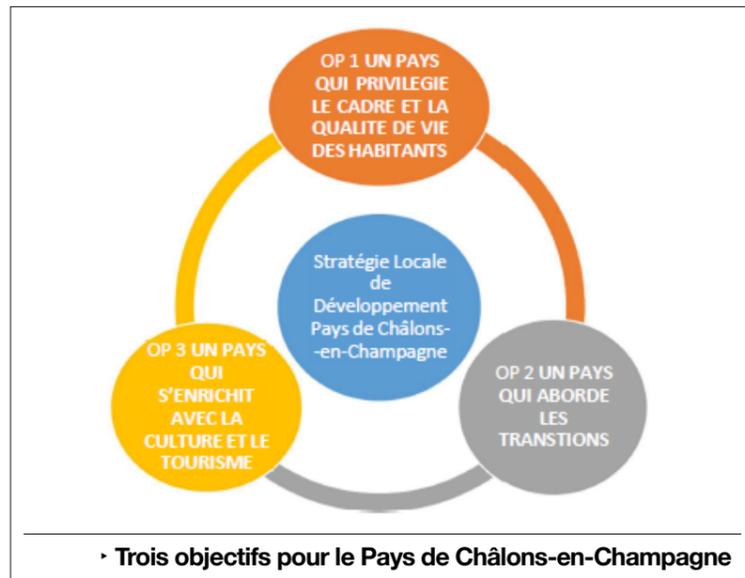
Les ateliers ont permis de faire comprendre l'appel à candidature et de réfléchir à la définition d'une nouvelle stratégie de développement local portée par des acteurs locaux.

La candidature déposée en octobre 2022 a identifié 3 Objectifs Prioritaires et 5 Fiches Action.

Le montant FEADER demandé est de 1 350 000 €.

▸ **Candidature GAL Pays de Châlons-en-Champagne LEADER 2023-2027**

« Un pays au coeur des transitions vers un meilleur cadre de vie pour toutes et tous »



AXE 3

03



LA PLANIFICATION

Élaboration des PLU et PLUi

1. Introduction
2. Le PLUi de la CA de Châlons-en-Champagne
3. Le PLUi de la CC de la Moivre à la Coole
4. Le PLUi de la CC de la Région de Suippes
5. Evaluations environnementales de PLU et PLUi
6. Géoportail de l'Urbanisme

Coupetz (vue aérienne) © CCMC



LA PLANIFICATION

Élaboration des PLU et PLUi

1. Introduction

Le travail réalisé concerne principalement les procédures d'élaboration et de révision des Plan Locaux d'Urbanisme Intercommunaux.

L'AUDC intervient sur le champ de la planification locale depuis sa création en 1974. Elle possède dans ce domaine un savoir-faire reconnu qui la conduit à intervenir pour les communes de la Communauté d'Agglomération de Châlons mais aussi dans le périmètre du Pays de Châlons-en-Champagne.

Après l'adhésion successive à l'Agence des communautés de communes de la Moivre à la Coole en 2019 et de la Région de Suippes en 2020, **l'élaboration des deux PLUi de ces intercommunalités rurales a été engagée.**

L'Agence a également accompagné la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne durant les phases d'information et de concertation avec les communes qui ont précédé le « transfert de la compétence urbanisme » à l'agglomération à partir du 1^{er} juillet 2021 puis à « l'organisation de la gouvernance » en vue de préparer l'élaboration du PLUi à l'échelle de l'agglomération en 2022.

Enfin, l'Agence a poursuivi pour le compte de la Communauté d'Agglomération, **les procédures d'élaboration en cours des PLU des communes concernées.**

2. Le PLUi de la CA de Châlons-en-Champagne

Assistance à l'élaboration de la Charte de gouvernance

La démarche de lancement, initiée en 2021, s'est poursuivie tout au long de l'année 2022.

Durant cette phase, l'AUDC a travaillé à la formalisation d'une « charte de gouvernance » permettant pour les élus de la Communauté d'agglomération de définir les modalités de construction du projet de PLUi en amont de la prise de décision d'engager son élaboration.

Cette Charte de gouvernance définit « les modalités de collaboration » entre la Communauté d'agglomération et l'ensemble des communes membres et organise les modalités de concertation avec la population.

Ces différentes modalités ont été présentées en réunion des élus municipaux le 17 Mars 2022 avant d'être **approuvées le 22 Juin 2022 en Conseil communautaire.**

Suite à cette approbation, un temps a été alloué aux élus de la Communauté d'agglomération dans le but de désigner leurs représentants par instance de gouvernance. Ce temps a permis à ces derniers de se familiariser à la démarche PLUi.



Diagnostic de l'Habitat et du Foncier

Parallèlement à la démarche d'organisation de la gouvernance, l'AUDC s'est joint à la « tournée des communes » organisée par le service habitat et rénovation urbaine de la Communauté d'agglomération pour échanger sur le « programme d'actions thématiques et territoriales » du futur PLH. Ces temps d'échange ont permis de réaliser un premier diagnostic de l'habitat et du foncier communal.

Le but étant de « compléter les indicateurs disponibles » au sein des bases de données existantes par un échange avec les élus communaux.

Ce diagnostic de terrain devait permettre d'esquisser le « potentiel foncier communal disponible » et de répertorier ses principales caractéristiques.

Cet inventaire non exhaustif alimente les réflexions actuelles portant sur la mise en place d'un Observatoire foncier-habitat à l'échelle de la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne.

Cette tournée des communes a été l'occasion pour l'AUDC de mettre à jour les tracés des « enveloppes urbaines » proposées en 2020 par le SCoT.

Il s'agissait de corriger des erreurs d'interprétation, d'ajouter les éventuels manques et d'actualiser les données. Un travail méthodologique et cartographique a été réalisé tout au long de l'année sur les 46 communes de la Communauté d'agglomération.

« De nombreux allers-retours ont eu lieu avec les communes. Ces échanges se sont soldés par la création d'un « Répertoire des enveloppes urbaines 2020 actualisées en 2022 ».



Organisation de la « phase » de Diagnostics thématiques

Les réflexions concernant l'organisation de l'élaboration du PLUi de la CAC ont également porté sur la « phase des diagnostics thématiques » qui devrait débuter en 2023.

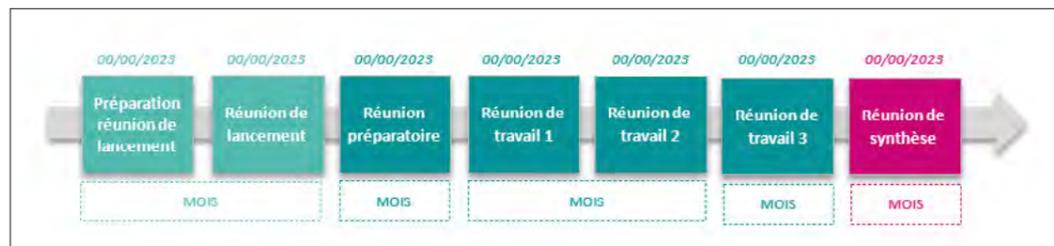
A l'occasion des groupes de travail portant sur la mise en place de la charte de gouvernance, une liste de **sept thèmes principaux** avait été proposée, à savoir : logement et transition démographique, développement économique et équipement commercial, équipements et services publics, transports et déplacements, agriculture, paysage, patrimoine bâti et architecture, trame verte et bleue.

Trois thèmes transversaux avaient également été fléchés. Le premier concerne le volet foncier, le deuxième porte sur la gestion des risques et des nuisances et le troisième s'intéresse à l'adaptation au changement climatique.

Le 20 Octobre 2022, lors du « premier COPIL » PLUi organisé, les membres se sont positionnés sur l'articulation des travaux de diagnostics autour de **sept thèmes principaux** : logement et transition démographique, transports et déplacements, équipements et services publics, paysage, patrimoine bâti et architecture, développement économique, milieux naturels.

Les trois thèmes transversaux ont été conservés.

L'AUDC a proposé, pour chacune des thématiques principales, un **modèle d'organisation permettant à chaque groupe thématique d'identifier les enjeux globaux et spécifiques du territoire permettant d'alimenter le futur PADD**.



Parallèlement à cette démarche, l'AUDC a missionné la **Chambre d'Agriculture de la Marne afin de réaliser le diagnostic agricole de la Communauté d'agglomération**. A cet effet, une « *méthodologie concertée* » a été mise en place. L'AUDC s'est jointe à la Chambre d'Agriculture pour organiser « les réunions de lancement du diagnostic agricole par secteurs » de Novembre à Décembre 2022.

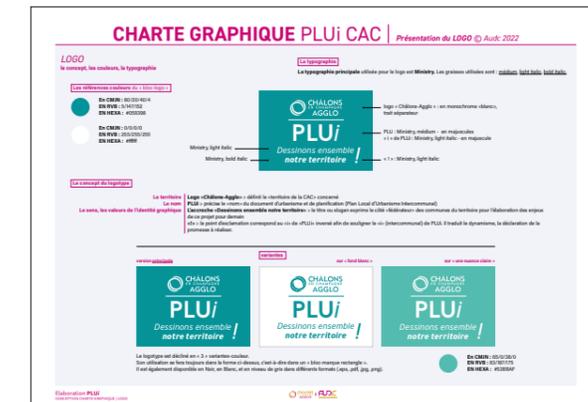
Prescription de la délibération d'élaboration du PLUi

La démarche de lancement, initiée en 2021, par la Communauté d'agglomération, s'est poursuivie en 2022. Outre les réflexions portant sur la gouvernance et sur l'organisation des diagnostics thématiques, les élus de la Communauté d'agglomération ont été sollicités pour travailler d'une part, sur les modalités de concertation à mettre en œuvre tout au long de l'élaboration du PLUi **et d'autre part, sur les « objectifs poursuivis » à inscrire dans la délibération de prescription du PLUi à l'appui des suggestions émises lors du COPIL PLUi du 20 Octobre 2022.**

La réflexion menée de manière continue a permis d'aboutir à la prescription de l'élaboration du PLUi de la Communauté d'agglomération lors du Conseil communautaire du 8 Décembre 2022.

Guide Méthodologique et Charte Graphique : Assistance à la réalisation

Concomitamment, l'AUDC s'est proposée de travailler à la production d'un « **guide méthodologique** » sur l'élaboration du PLUi à destination des élus de la CAC et sur la réalisation d'une « **charte graphique** » spécifique au PLUi de la Communauté d'agglomération.



« **Conception de « Charte graphique », logo, principe visuel et supports** : En 2022, Châlons-Agglo a fait appel à l'agence d'urbanisme pour définir l'ensemble des principes d'identité visuelle dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la CAC.

Une analyse des besoins, et des échanges avec l'équipe a été nécessaire pour permettre de concevoir une **identité globale et fonctionnelle**.

La première étape de ce travail a été de comprendre les besoins afin de déterminer les éléments constitutifs de son image. Comment formaliser son identité graphique ? **Logotype, phrase d'accroche, couleurs, typographie, composition d'un univers visuel, pictogrammes.**

Le **logotype PLUi Cac** a été co-élaboré avec Châlons-Agglo; il est associé au message suivant : « **Dessinons ensemble notre territoire !** ». Il a notamment été présenté lors de la « **Conférence des maires** », en septembre 2022.



Le travail de communication se poursuivra sur l'année 2023.



Suivi des PLU en cours d'élaboration

En 2022, l'Agence a poursuivi, en parallèle des travaux sur le PLUi, les procédures d'évolution de plusieurs PLU communaux du territoire de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne.

Etat des PLU réalisés ou en cours de réalisation par l'AUDC au 6 janvier 2023		
COMMUNE	PROCEDURE / DATE	
Elaboration ou révision de PLU		
Haussimont	Elaboration	PLU approuvé le 28/04/2022
Sommesous	Révision	PLU approuvé le 28/04/2022
Mise en compatibilité de PLU		
Fagnières	Déclaration de projet	Approuvée le 29/09/2022
Modifications de PLU		
Recy	Modification simplifiée	Approuvée le 28/04/2022
Aigny	Modification	Approuvée le 23/06/2022
Châlons-en-Champagne	Modification simplifiée n°1	Approuvée le 23/06/2022
Châlons-en-Champagne	Modification simplifiée n°2	Approuvée le 23/06/2022
PLU en cours de modification		
Bussy-Lettrée	Modification du règlement écrit	
Saint-Martin-sur-le-Pré	Modification d'une OAP et du règlement écrit	
Sarry	Modification du règlement écrit	
PLU en cours de mise en compatibilité		
Condé-sur-Marne	Extension de la zone artisanale dans le cadre d'une DUP	
La Veuve	Extension de la zone d'activités dans le cadre d'une DUP	

Assistance au Débat annuel sur la Politique Locale de l'Urbanisme

Depuis le 1^{er} juillet 2021, la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne est compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale.

« Lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre exerce la compétence relative au plan local d'urbanisme, son organe délibérant tient, **au moins une fois par an, un débat portant sur la politique locale de l'urbanisme** » (article L.5211-62 du CGCT).

L'Agence a réalisé la présentation des éléments portant sur :

- La gestion des documents d'urbanisme de portée communale
- La démarche d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal
- L'avancement du programme « Petites Villes de Demain » (PVD) de Mourmelon-le-Grand.



3. Le PLUi de la CC de la Moivre à la Coole

L'année 2022 a été marquée par plusieurs étapes : achèvement des réunions dédiées au « diagnostic thématique », lancement du « diagnostic foncier » et étude des « orientations » du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Le diagnostic foncier a représenté, bien évidemment, un moment « stratégique » dans la réalisation de l'état des lieux du territoire aussi bien d'un point de vue technique que politique.

Ce diagnostic devait permettre de compléter le diagnostic thématique, de définir un périmètre de tâche urbaine avec les élus et de recenser les spécificités foncières et paysagères des villages. Pour garantir le meilleur déroulement possible de ces réunions, une attention particulière a été portée sur les « modalités de concertation » : séminaire des élus, mise à disposition d'une notice méthodologique, mise à disposition de supports papier et programmation de diverses réunions d'étude des cartes (entre élus, en amont de la réunion avec le COPiL « restreint »).

Etant le tout premier PLUi élaboré par l'Agence, une « méthodologie de travail » a dû être créée. La démarche mise en place avait pour objectif d'aboutir à un regard partagé et harmonieux du territoire entre techniciens et élus. Un travail conséquent a été réalisé en amont des réunions par l'agence pour collecter, organiser et mettre en forme les données ainsi que s'approprier les identités des 28 communes. Ceci s'est traduit par des « relevés de terrain » et par la constitution d'un « Atlas cartographique » pour chaque village composé des cartes suivantes :

→ TROIS CARTES « THÉMATIQUES » :

- une carte « typologie du bâti » (bâti ancien, bâti récent, petit patrimoine) accompagnée d'un « Atlas photographique » du petit patrimoine ;
- une carte « vocation » (habitat, activité agricole, activité commerciale, activité artisanale, équipement public, ...)
- une carte « mobilités » (réseau viaire, zone potentiellement accidentogène, ...).

→ UNE CARTE « réceptivité du tissu urbain et enjeux paysagers » (potentiel de renouvellement, potentiel de densification, trame verte intramuros, ...).

Le calendrier s'est organisé de la manière suivante :

- 1) Concertation avec les élus locaux sur les données cartographiques, au printemps ;
- 2) Validation par le SCoT des propositions d'ajustements aux périmètres des enveloppes urbaines, en automne ;
- 3) Finalisation des « mises à jour » des cartes et de l'évaluation du potentiel de densification (analyse du phénomène de rétention des dents creuses) fin de l'année 2022 et début de l'année 2023.



Dès la fin de l'été a été amorcé le travail sur les « orientations » du PADD. L'agence a assisté la CCMC pour la « mise en place des ateliers d'échanges » animés par le cabinet Repérage Urbain. L'objectif de ces ateliers était de réunir l'ensemble des représentants des communes membres et de **faire émerger des pistes de réflexion autour des thèmes que doit traiter le PADD**. Avec les éléments recueillis lors de ces ateliers et des réunions de diagnostic, **une première trame d'orientations a été constituée**.

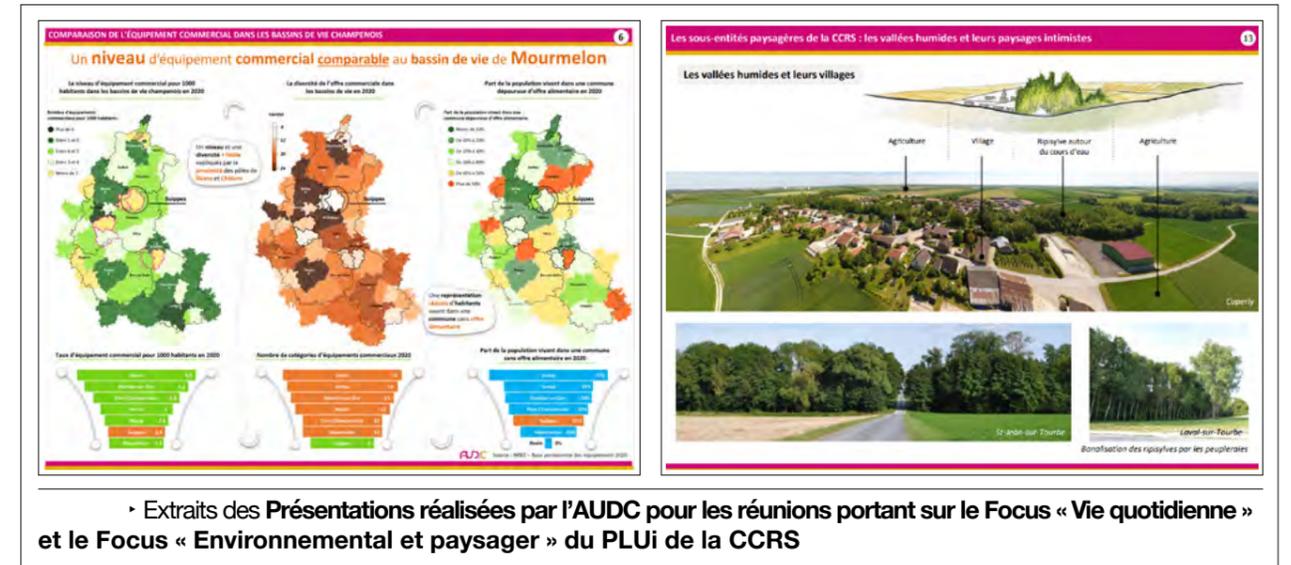
4. Le PLUi de la CC de la Région de Suippes

Organisation et animation des réflexions sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

→ Réunions thématiques sur le diagnostic et le PADD

La première moitié de l'année 2022 s'est ancrée dans la continuité du travail entamé en 2021, visant l'élaboration d'un diagnostic partagé et du PADD. **L'AUDC a organisé et animé des réunions sur les thèmes « vie quotidienne », « tourisme » et « environnement et paysage »**. Ces réunions étaient composées d'un « état des lieux thématique » présenté par un collaborateur de l'AUDC et des structures partenaires, suivi d'un « temps d'échanges et de travail collectif » avec les élus.

Les « grands enjeux du territoire » ont ainsi pu être formalisés et pourront être inscrits au PADD.



Extractions des Présentations réalisées par l'AUDC pour les réunions portant sur le Focus « Vie quotidienne » et le Focus « Environnemental et paysager » du PLUi de la CCRS

À ce titre, les Observatoires ont contribué à la production de « diagnostics sectoriels » avec pour **double finalité** de :

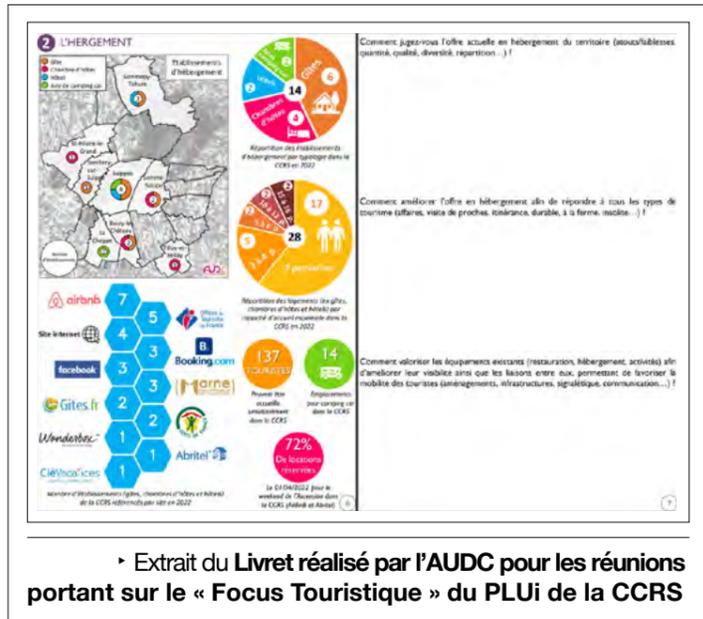
- **Coconstruire à un « état des lieux »** objectif du territoire en conciliant l'approche « scientifique » issue de l'exploitation des données publiques et l'approche « terrain » apportée par les observations des élus locaux.
- **Dégager et formaliser les « enjeux »** à inscrire dans le PADD.



Ces travaux ont permis d'avancer les déterminants du cadre de vie de la Région de Suippes, territoire doté d'un « patrimoine historique et naturel » dont la richesse soulève des enjeux de valorisation et de préservation à des fins touristiques et environnementales.

Des « livrets thématiques » ont été réalisés par l'AUDC afin de proposer **une synthèse des éléments de diagnostic, accompagnée des grandes problématiques de la CCRS**.





→ Synthèse des enjeux généraux du PADD

Lors des réunions thématiques, les élus ont formulé de nombreux enjeux pour leur territoire, un travail de synthèse était donc nécessaire pour trier et hiérarchiser ces idées. Pour cela, 2 réunions ont été organisées, la première traitant de « l'armature territoriale et de l'attractivité résidentielle » (animée en partenariat avec le bureau d'études Co-Habiter), et la deuxième portant sur « l'attractivité économique et l'environnement ».

Lors de ces réunions, les élus ont pu rectifier les enjeux, en ajouter et les hiérarchiser en leur attribuant une note sur 10 selon leur importance pour le territoire.



Organisation, animation et réalisation du Diagnostic foncier

→ Mise en place de la méthodologie et de la base de données du diagnostic foncier

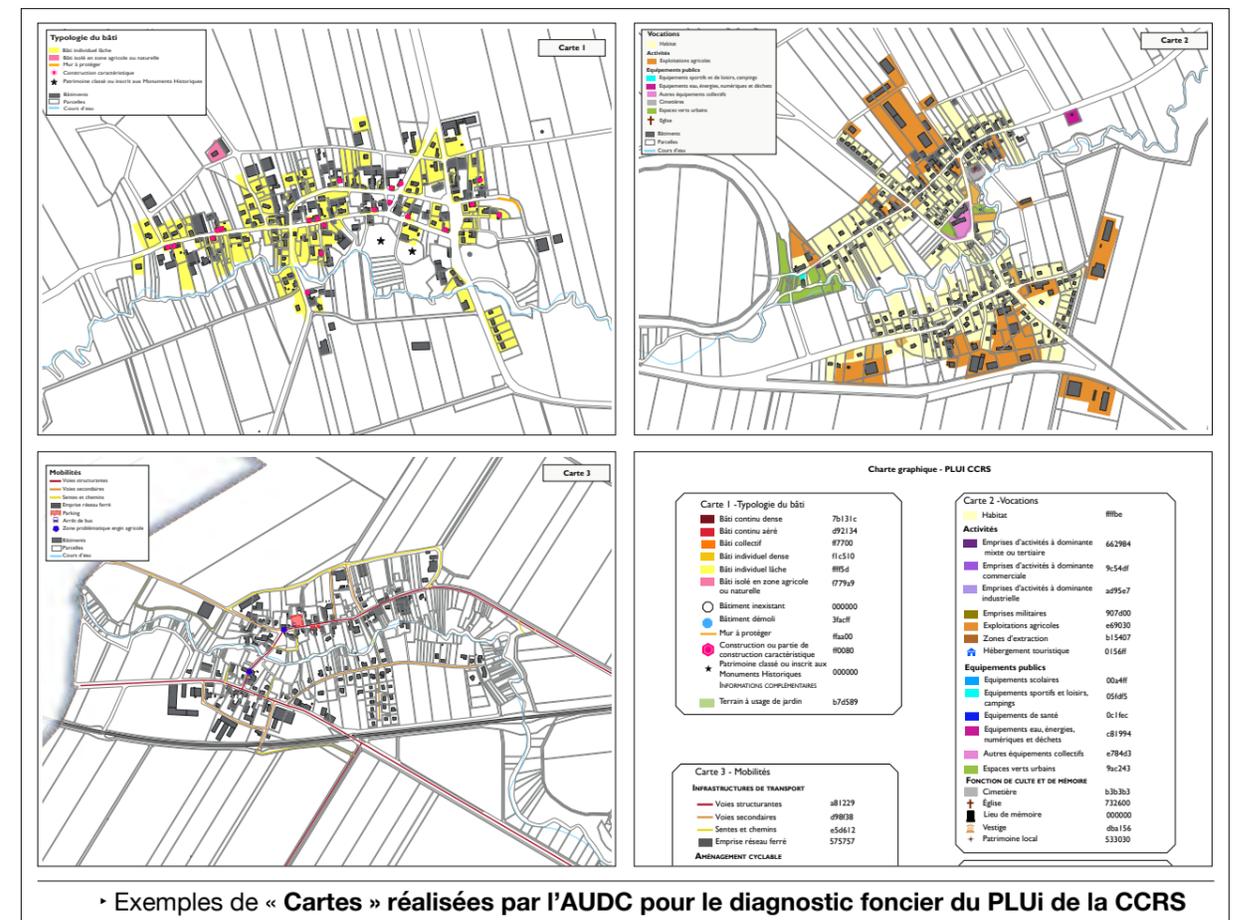
La parallèle du travail sur le PADD, la deuxième moitié de l'année 2022 a été consacrée au « diagnostic foncier ». Ce dernier requiert une vision transversale pour évaluer au mieux le potentiel foncier du territoire. La première étape du diagnostic foncier a donc été l'élaboration d'une base de données géographiques recensant les éléments nécessaires, intégrés dans un logiciel SIG afin de géolocaliser chaque information.

Ce travail a débuté par une définition et une recherche des différentes données pertinentes à recueillir, qui ont ensuite été vérifiées grâce à des « relevés de terrain » et de la photo-interprétation. Il a été choisi d'utiliser essentiellement la base de données d'occupation du sol à grande échelle (OCS GE), filtrée pour ne conserver que les éléments intéressants pour le diagnostic foncier.

Les données ont été réparties en 6 grandes catégories, servant de base pour la « première phase » du diagnostic foncier avec la création de 6 cartes thématiques :

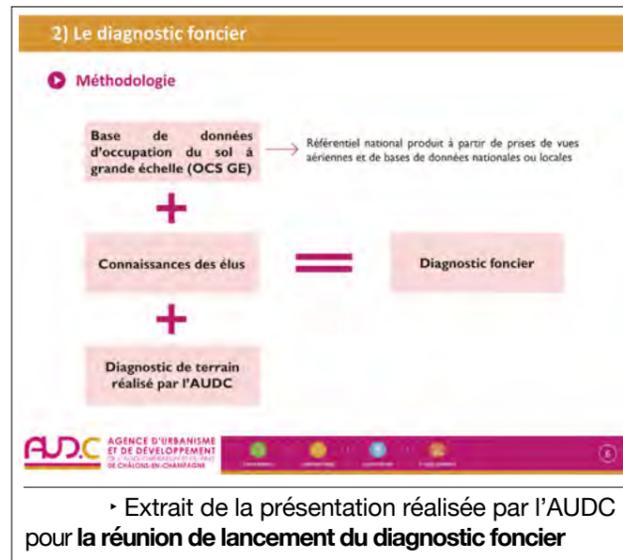
- Carte 1 « typologie du bâti »
- Carte 2 « vocations »
- Carte 3 « mobilités »
- Carte 4 « enjeux fonciers et paysagers »
- Carte 5 « trame verte et bleue »
- Carte 6 « enveloppes urbaines »

Une charte graphique a également été mise en place, pouvant être modifiée suivant l'évolution du dossier.



→ Animation du Diagnostic foncier

Après la mise en place d'une « méthodologie » et d'un « calendrier », le processus a été présenté aux élus du territoire lors d'une réunion de lancement au cours de laquelle les cartes thématiques ainsi qu'un livret méthodologique ont été distribués. Le livret permet aux élus de s'approprier les enjeux et les termes propres au diagnostic foncier.



Les données présentes sur les cartes sont ensuite rectifiées et complétées par les élus de chaque commune lors d'entretiens organisés par l'Agence en mairie, puis par un relevé de terrain, permettant également l'enrichissement de la base photographique. **En 2022, ce travail a été réalisé pour les communes de La Cheppe, Cuperly, Bussy-le-Château, Saint-Jean-sur-Tourbe, Somme-Tourbe et Laval-sur-Tourbe et, sera poursuivi en 2023 dans le reste des communes.**

5. Evaluations environnementales de PLU et PLUi

Diagnostiques environnementaux des PLUi

→ 1. PLUi de la CCMC

En 2019, la CCMC a décidé d'adhérer à l'AUDC et de lui confier la mission d'élaboration de son PLUi considérant l'intérêt d'avoir accès à une large base d'informations concernant son territoire et de pouvoir disposer de l'expertise de l'Agence en matière de planification.

L'année 2022 a été dédiée à la poursuite des études en particulier sur les thématiques des « zones humides » et « des milieux naturels ».



→ 2. PLUi de la CCRS

La CCRS a décidé de confier la mission d'élaboration de son PLUi à l'AUDC considérant l'intérêt d'avoir accès à une large base d'informations concernant son territoire et de pouvoir disposer de l'expertise de l'Agence en matière de planification.

L'année 2022 a été dédiée à la réalisation des études sur les thématiques de l'environnement qui ont fait l'objet de réunions de présentation et de « définition des enjeux » avec les élus du territoire.

→ 3. PLUi de la CAC

La CAC a décidé de confier la mission d'élaboration de son PLUi à l'AUDC considérant l'intérêt d'avoir accès à une large base d'informations concernant son territoire et de pouvoir disposer de l'expertise de l'Agence en matière de planification.

L'année 2022 a été dédiée à la réalisation des « études préliminaires » sur les thématiques de l'environnement.

Evaluations environnementales de PLU

Afin de prévenir les impacts dommageables que pourraient engendrer des projets sur l'environnement ou sur le réseau écologique européen « Natura 2000 », les PLU sont susceptibles d'être soumis à « évaluation environnementale ». L'agence a ainsi évalué les dispositions de deux PLU selon la séquence « éviter, compenser, réduire » et a proposé des compléments à apporter aux projets.

La démarche a été la suivante :

- Aide à la décision au regard des enjeux environnementaux,
- Analyse des effets potentiels ou avérés sur l'environnement du PLU,
- Proposition de mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts,
- Justification des choix retenus.

Les dossiers de PLU traités en 2022 dans ce cadre concernaient :

- **Haussimont** suite à la demande d'examen au cas par cas et à la décision de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) de soumettre l'élaboration du PLU à évaluation environnementale.
- **Sommessous** suite à la demande d'examen au cas par cas et à la décision de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) de soumettre l'élaboration du PLU à évaluation environnementale.
- **Fagnières** conformément au décret n° 2021-1345 du 13 octobre 2021 (périmètre du projet > 5 ha) la mise en compatibilité du PLU avec le projet d'implantation du centre de formation du SDIS du PLU soumis à évaluation environnementale.

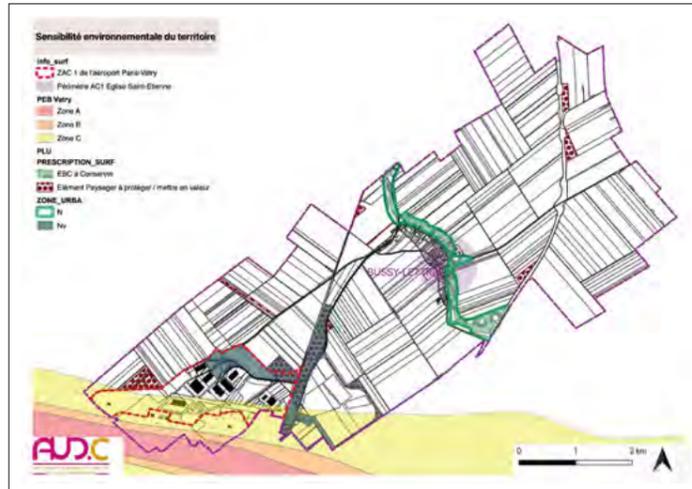
Conformément au décret n° 2021-1345 du 13 octobre 2021, pris en application de la loi ASAP du 7 décembre 2020, les PLU doivent désormais faire l'objet d'une demande d'avis conforme à l'autorité environnementale sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale.

Les dossiers de PLU traités dans ce cadre concernaient :

- **Condé-sur-Marne** : Demande d'avis conforme à l'autorité environnementale sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale.
- **La Veuve** : Demande d'avis conforme à l'autorité environnementale sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale.
- **Saint-Martin-sur-le-Pré** : Demande d'avis conforme à l'autorité environnementale sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale.
- **Pogny** : Demande d'avis conforme à l'autorité environnementale sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale.

6. Géoportail de l'Urbanisme

- **Sarry** : Demande d'avis conforme à l'autorité environnementale sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale.
- **Bussy-Lettrée** : Demande d'avis conforme à l'autorité environnementale sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale.

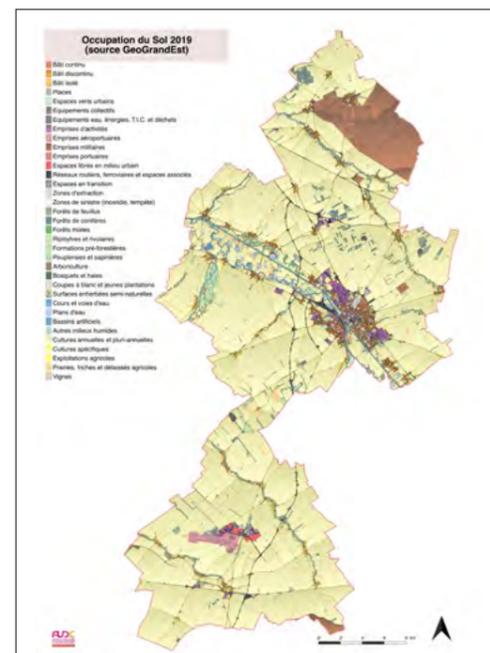
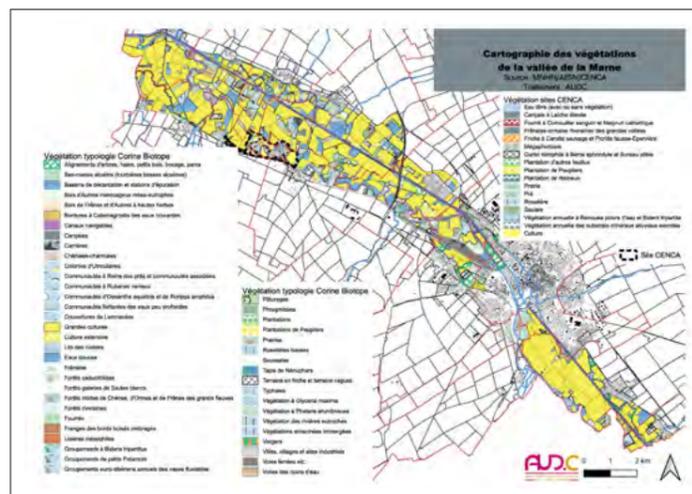


Atlas de la Biodiversité de Châlons-Agglomération

La Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne a été retenue suite à l'appel à projet de la réalisation de son « *Atlas de la Biodiversité intercommunale* ».

Dans le cadre de sa convention annuelle avec l'Agglomération, l'AUDC a reçu mission de **soutenir le service gestion des espaces naturels de l'agglomération animateur de la démarche**.

L'intérêt pour le service gestion des espaces naturels est d'avoir accès à **une large base d'informations géographiques** (espaces naturels patrimoniaux, zones humides, cartographie de l'occupation des sols, ...) et de disposer de l'expertise de l'Agence en matière de **planification, évaluation environnementale et expertise naturaliste**.

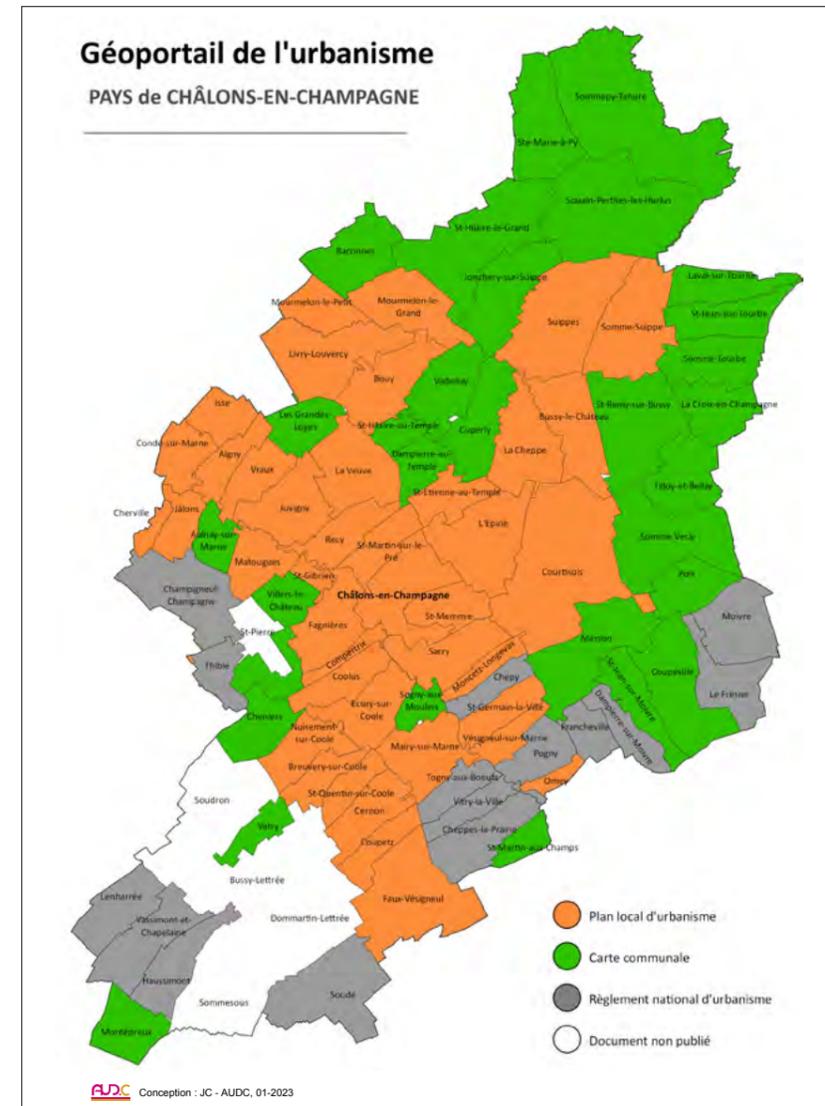


L'Agence accompagne les communes et intercommunalités dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme. À ce titre, elle propose **un appui aux collectivités dans le processus de publication des documents sur le Géoportail de l'urbanisme** (GPU - *plateforme nationale de diffusion et de consultation des documents d'urbanisme*).

Dans ce cadre, l'AUDC procède à **la numérisation des documents d'urbanisme** conformément aux standards nationaux, réalise les dossiers informatiques et **contrôle la validité technique des fichiers**.

En 2022, l'Agence est notamment intervenue sur la « mise à jour » du PLU de Jâlons et sur la validation technique des PLU de Bussy-Lettrée, Dommartin-Lettrée et Soudron.

Parallèlement, les services de Châlons-Agglomération ont sollicité l'AUDC afin de **participer à une démarche « d'actualisation générale des documents publiés » sur le GPU**. Cette dernière s'échelonne au cours de l'année 2023.





AXE 4

04



LES ÉTUDES URBAINES

Accompagnement des projets de territoire

1. *Introduction*
2. *Aménagement d'un îlot en cœur de bourg à Saint-Martin-sur-le-Pré*
3. *Aménagement d'une OAP dans la ZAE Centre-Ouest de Fagnières*
4. *Etude de valorisation des friches et délaissés*
5. *Etude Diagnostic «Petites Villes de Demain» (PVD) de Mourmelon-le-Grand*



LES ÉTUDES URBAINES

Accompagnement des projets de territoire

1. Introduction

L'Agence répond régulièrement aux sollicitations de différentes communes pour aider à la réflexion sur des projets d'organisation de certains îlots urbains ou de projets d'aménagement paysagers.

Ces études permettent d'approfondir des réflexions sur l'adaptation des formes urbaines aux problématiques d'un nouvel usage du foncier mais également aux questions de la « crise climatique ».

Ce travail participe à la recherche de modèles d'organisation des espaces urbains et périurbains plus vertueux et contribue à l'apport de nouvelles modalités d'aménagement à l'échelle des territoires du Pays de Châlons.

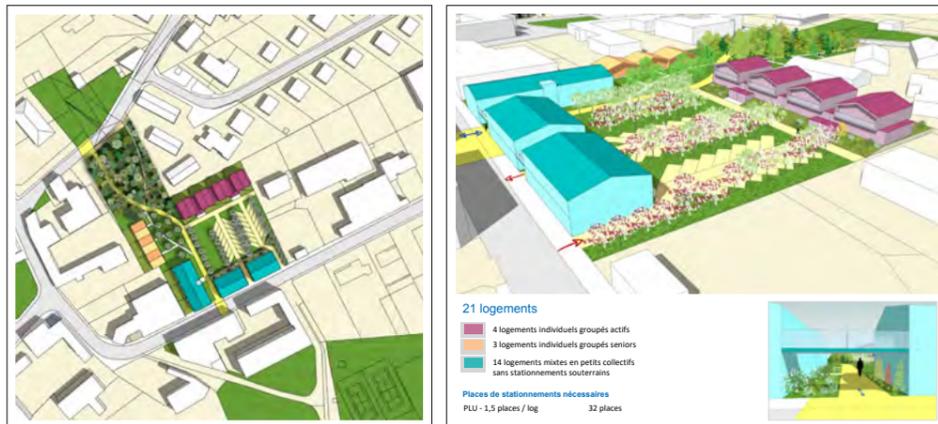
2. Aménagement d'un cœur d'îlot à Saint-Martin-sur-le-Pré

À la suite des premières propositions d'aménagement du cœur d'îlot entre les rues du Moulin et des Dats, la Commune de Saint-Martin-sur-le-Pré a sollicité à nouveau l'Agence pour faire évoluer l'étude.

Dans le but d'acquérir certains terrains concernés qui ne sont pas encore de la propriété de la mairie, cette dernière a décidé de faire évoluer la réflexion d'aménagement de ce site en partant sur le choix de le consacrer aux logements individuels avec un espace public structurant qui a été nommé « îlot de fraîcheur ».

Pour répondre à cette demande, trois propositions d'organisation du site ont été réalisées par l'Audc pour ensuite actualiser le dossier de Déclaration d'Utilité Publique (DUP). Ce dernier est en cours de réalisation.

Les images suivantes montrent l'étude retenue (scénario 3) :



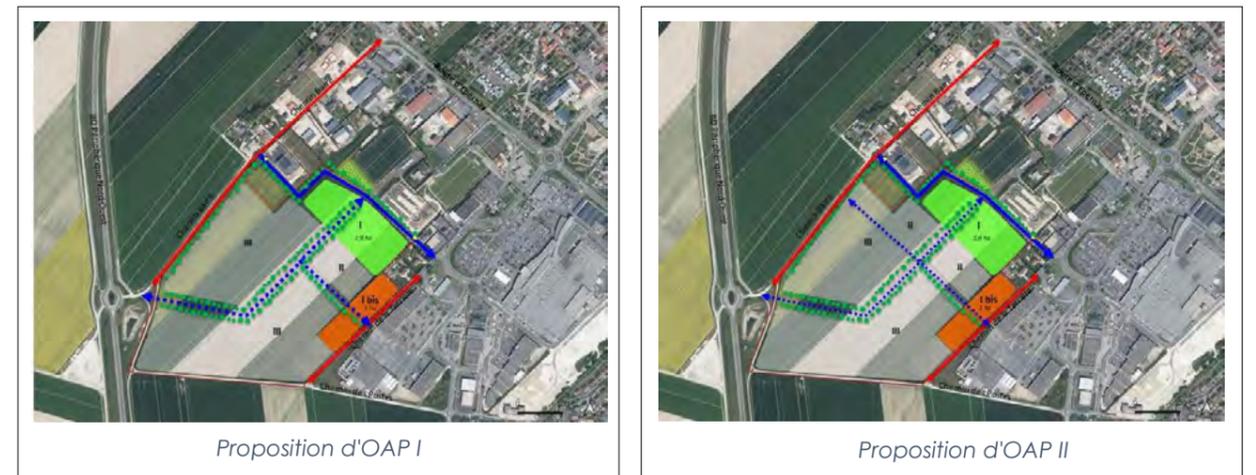
3. Aménagement d'une OAP dans la ZAE Centre-Ouest de Fagnières

La Commune de Fagnières et la Direction Aménagement et territoire de la Communauté d'Agglomération ont sollicité l'Agence afin de réaliser des propositions d'une OAP sur les terrains classés en Zone 1AU4 et, en continuité de la ZAE Centre-Ouest de cette ville.

Pour ce faire, l'Agence a travaillé d'abord sur un « diagnostic » du site ainsi que sur les attentes de la Commune de Fagnières et de l'Agglomération. Certains projets de construction des entrepôts ainsi que d'un hôtel et des bureaux motivent la réflexion sur l'aménagement de ce site. Le défi est de trouver un « phasage de développement » tout en respectant la limite de consommation foncière pour répondre à ces demandes.

Une première « présentation des propositions » a été réalisée auprès des élus et techniciens concernés. L'étude est en cours et un comité est prévu pour le mois février 2023.

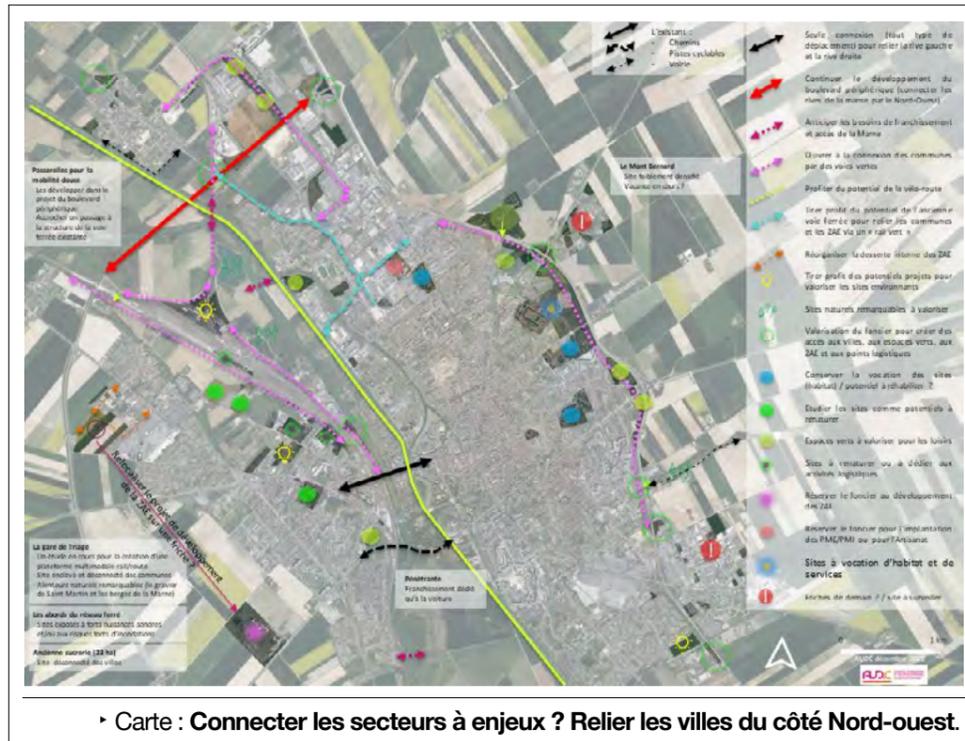
Les illustrations suivantes montrent une partie des résultats de ces premiers échanges :



4. Etude de valorisation des friches et délaissés

Dans le cadre de l'accompagnement de stagiaire, une étude sur « les friches et les espaces délaissés » de la zone urbaine de Châlons-en-Champagne a été réalisée. L'objectif du travail a été de recenser et de cartographier les friches et les espaces délaissés à vocation économique et industrielle. Un « diagnostic des zones » a été réalisé par la suite et a permis de proposer une carte des « enjeux » ainsi que des « orientations d'aménagement » des sites.

Les travaux permettront d'alimenter les enjeux du futur PLUi de la CA de Châlons-en-Champagne.



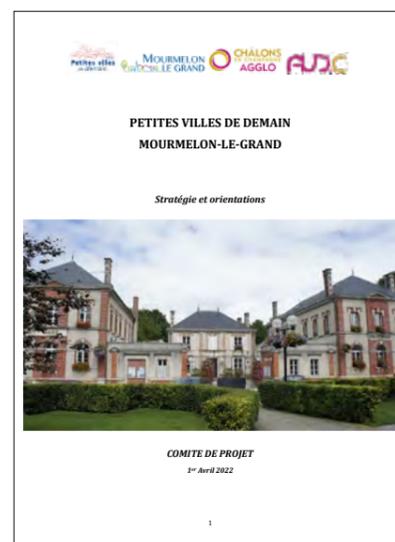
► Carte : Connecter les secteurs à enjeux ? Relier les villes du côté Nord-ouest.

5. Etude Diagnostic « Petites Villes de Demain » de Mourmelon-Le-Grand

Durant le 1^{er} trimestre 2022, l'AUDC a finalisé le diagnostic multi-thématique de la ville et du bassin de vie de Mourmelon-le-Grand engagé durant le second semestre 2021.

Une dernière réunion de « présentation et d'échanges », autour des thématiques de la mobilité, du paysage et de l'environnement a eu lieu en février.

L'AUDC a ensuite poursuivi « son accompagnement » des services communaux pour faire émerger une stratégie et aboutir à un « plan d'action détaillé » **autour de 5 axes stratégiques** : Habitat, Economie et commerce, Equipements et espaces publics, Mobilité, Environnement et énergie. **Une synthèse du diagnostic et des enjeux identifiés a été présentée en avril** au Comité de projet PVD ».



Démographie

1650 ménages

- Evolution corrélée à la démographie (-8% depuis 2012)
- Taille des ménages stable depuis 10 ans (2017 : 2,55 pers/ménage)

Evolution des typologies de ménages (1999-2017) :

- Personnes seules : + 10,5 points, 27,4 % en 2017 (Châlons-Agglo/Marne : 38 %)
- Familles monoparentales : + 5,2 points, 9,8 % en 2017
- Couples sans enfant(s) : - 2,4 points, 22,9 % en 2017
- Couples avec enfant(s) : - 13,9 points, 38,4 % en 2017 (Châlons-Agglo/Marne : 24 %)

Niveau de vie médian : 1643 €/mois

- élevé mais + homogène qu'au niveau départemental
- 11 % des ménages sous le seuil de pauvreté (Marne : 14,4 %)
- 2408 personnes couvertes par au moins une allocation CAF

AGENCE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

► Extrait de la présentation réalisée par l'AUDC pour le Comité de projet PVD du 1^{er} avril 2022



AXE 5

05



LA COOPÉRATION

Et le réseau des agences

1. Réseau 7Est
2. Suivi de l'Observatoire Foncier Régional
3. Participation aux études 7Est
4. Participation à la 43^{ème} Rencontre nationale de la FNAU de Toulouse
5. Réseau de Transport d'Electricité (RTE)



LA COOPÉRATION

Et le réseau des agences

1. Réseau 7Est

Les contributions au partenariat entre la Région Grand Est et le réseau 7Est

Les agences d'urbanisme apportent une expertise pluridisciplinaire dans le domaine de l'aménagement du territoire et proposent un modèle d'ingénierie mutualisé.

Fortes de leur ancrage territorial et de leur capacité à organiser la concertation entre les acteurs, les 7 agences d'urbanisme du Grand Est sont regroupées au sein du réseau 7EST.

Celui-ci est régulièrement sollicité par les différentes institutions et acteurs régionaux (Région Grand Est, DREAL Grand Est, délégation régionale d'Action logement services...) afin d'apporter un éclairage et un regard prospectif sur des sujets divers.



Les réunions régulières entre les directeurs des sept agences de la Région Grand Est permettent d'échanger sur les sujets d'actualité et de coordonner des approches communes vis-à-vis des partenaires régionaux, ainsi que de valider les études réalisées en partenariat pour la Région Grand Est.

Les sept agences présentent annuellement de manière coordonnée leurs travaux réalisés en commun auprès des services régionaux de l'Etat, DREAL, ce qui permet un échange de qualité sur les dynamiques différenciées d'évolution des territoires, mais aussi de mieux décrypter les nouveaux enjeux et de proposer des anticipations de suivi à mettre en place.

Les échanges au sein du réseau 7Est permettent d'échanger sur des sujets de prospective et d'adaptation des territoires aux évolutions rapides en cours et à la définition de politiques locales qui peuvent y être apporté.

Les thèmes récents ont permis d'aborder les thèmes de « la réduction de l'artificialisation des terres agricoles » ou les sujets touchant à « la santé » sur les territoires.

2. Suivi de l'Observatoire Foncier Régional

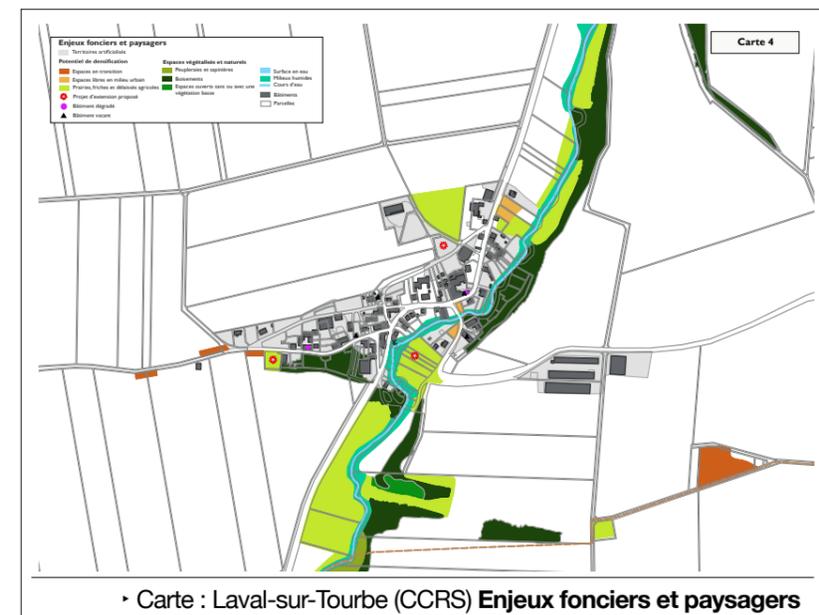
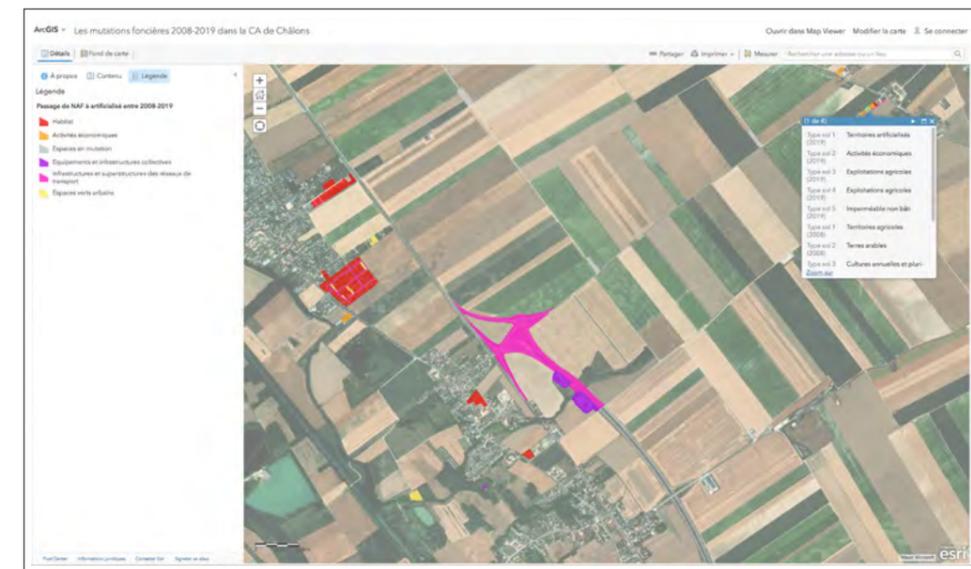
Le partenariat DataGrandEst est piloté conjointement par l'État et la Région Grand Est. Il fédère un réseau de plus de 70 professionnels de la donnée issus de structures publiques ou privées.



Ce programme vise à développer la coopération régionale en matière d'acquisition, production, partage et valorisation des données dans le Grand Est. Portée par un esprit de « mutualisation des moyens », la démarche DataGrandEst a permis de faire émerger des approches convergentes.

À ce titre, l'Agence suit particulièrement le groupe de travail dédié à la couche régionale d'occupation du sol à grande échelle (OCS GE2).

Livrées en décembre 2021 sur le département de la Marne, les données OCS ont été exploitées par l'Agence à de multiples reprises au cours de l'année 2022. Ces dernières ont été valorisées dans le cadre des Observatoires, de « l'Atlas du Pays de Châlons-en-Champagne » puis ont servi de support au « diagnostic foncier » engagé dans la CC de la Région de Suippes.



3. Participation aux études 7 Est

Élaboration du Schéma Directeur Immobilier Régional (SDIR)

Le Schéma Directeur Immobilier Régional (SDIR) vise l'optimisation de l'occupation du patrimoine par les administrations de l'État sur un horizon de 5-10 ans. Cette démarche va se traduire progressivement par un double phénomène consistant à :

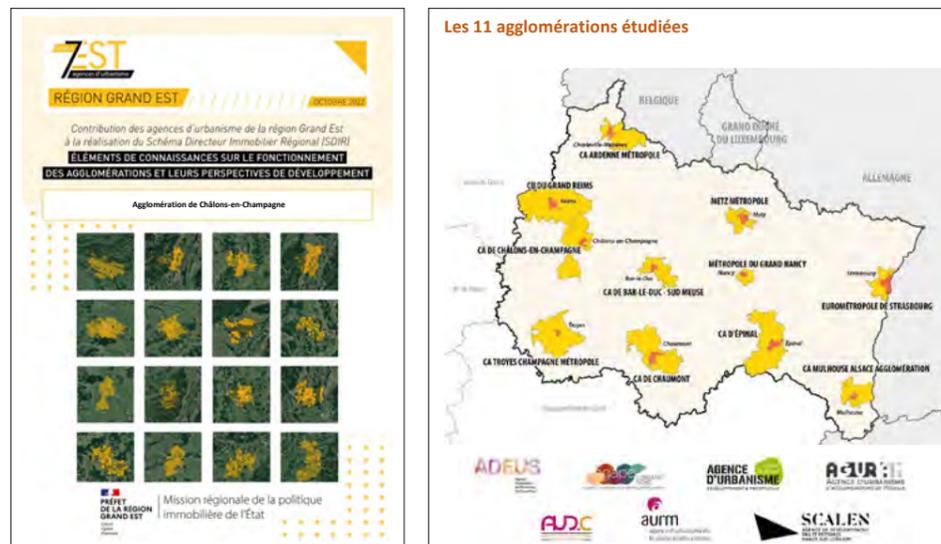
- Intensifier l'utilisation de certains bâtiments,
- Délaisser une partie du parc immobilier (cession de bail, revente...).

La mise en œuvre du SDIR est portée par la Mission Régionale de la Politique Immobilière de l'État (MRPIE), laquelle est chargée d'identifier les biens susceptibles d'être concernés par la démarche.

Dans ce cadre, la MRPIE a sollicité l'aide du réseau 7Est afin d'objectiver ses « choix stratégiques » en s'appuyant sur des critères dépassant les seules considérations techniques et fonctionnelles des bâtiments. Cet accompagnement s'organise en 2 étapes :

- Une phase d'apport /de partage de la connaissance sur le fonctionnement et les dynamiques territoriales de 11 agglomérations sélectionnées selon leurs enjeux immobiliers,
- Une phase d'analyse de la stratégie immobilière proposée par la MRPIE au vu des enjeux locaux soulevés précédemment.

En 2022, l'AUDC s'est appliquée à remplir les objectifs fixés en première phase. À ce titre, l'Agence a produit les « Monographies » des intercommunalités de **Châlons-en-Champagne, Troyes et Chaumont**.



Ces documents abordent synthétiquement les spécificités et les problématiques desdits territoires. Plusieurs items ont été traités, notamment : les caractéristiques et les tendances démographiques et économiques locales, les dynamiques des marchés immobiliers résidentiel et tertiaire, l'organisation des mobilités puis les politiques urbaines actuelles.

L'AUDC s'impliquera dans la seconde phase de la mission à partir du 2^{ème} trimestre 2023.

4. Participation à la 43^{ème} Rencontre nationale de la FNAU

La 43^{ème} Rencontre de la FNAU s'est déroulée à Toulouse du 12 au 14 octobre 2022 sur le thème « **Embarquement immédiat pour le changement** » pour approfondir les questions des crises climatiques, sanitaires, économiques et sociales qui modifient très rapidement les territoires et appellent de nouvelles réponses adaptées à ces changements.



Plusieurs élus et collaborateurs de l'Agence ont participé aux travaux et nombreux ateliers portant en particulier sur les questions de la « mise en œuvre » de l'objectif du **zéro artificialisation nette (ZAN)**, mais également sur les thèmes de la « *nature en ville* », de la « *gestion de l'eau* » et des « *mobilités douces* »....



Les élus et collaborateurs des agences ont également interpellé les représentants de l'Etat sur la place des agences d'urbanisme dans les réponses en matière d'expertises sur les territoires, alors que de nouveaux outils publics proposent leurs services aux collectivités locales sur des modalités de conseils et d'études plus rapides qui semblent opposées aux conditions d'interventions plus approfondies et pérennes des agences d'urbanisme.

5. Réseau de Transport d'Electricité (RTE)

La convention avec RTE

L'AUDC fait partie des agences d'urbanisme de la Région Grand Est qui **ont signé une convention de partenariat avec RTE pour les années 2021 à 2023**. Cette convention, qui décline à l'échelon régional la convention signée entre RTE et la FNAU, vise **une acculturation réciproque et une meilleure collaboration dans l'élaboration des documents d'urbanisme**.



• Poste de transformation EDF, La Chaussée-sur-Marne (CCMC) © AUDC

Cette convention n'a pas fait l'objet de nouveaux travaux de prospective et d'évaluation sur l'année 2022.

AXE 6

06



LA COMMUNICATION

Publication et diffusion

1. Introduction
2. Le Site internet de l'Audc

Suippes (vue aérienne) © CCRS



LA COMMUNICATION

Publication et diffusion

1. Introduction

L'Agence d'urbanisme et de développement de l'Agglomération et du Pays de Châlons-en-Champagne constitue **un lieu de ressources et d'échanges** entre les différents acteurs du territoire, mais également un lieu de réflexion pour le développement des territoires urbains et ruraux.

L'année 2022 a été marquée par la **réalisation de l'Atlas du Pays de Châlons-en-Champagne qui a fortement mobilisé les ressources des Observatoires de l'Agence** dans le cadre d'une mise en forme plus pédagogique et illustrative.

L'Agence a également produit tout au long de l'année 2022 des « Notes de diagnostic et d'analyse » sur différents thématiques démographiques, économiques et environnementales.

Le site internet de l'Audc a été enrichi par de nouvelles informations issues des études et publications réalisées en 2022.

2. Le Site internet de l'AUDC

Le site internet de l'Agence <https://www.audc51.org> est en ligne depuis mai 2021.

Pour rappel, voici le plan du site (de niveau 1) :

- page d'Accueil (Actualités, Publications, Cartes et Données, Nous contacter...)
- rubrique Observatoires
- rubrique Études urbaines
- rubrique Planification
- rubrique Ressources.



La fréquentation du site internet de l'Audc

Afin d'obtenir les informations et données sur les utilisateurs et leur pratique sur le site de l'Audc, l'agence Illicoweb nous a proposé d'**affiner le suivi Google Analytics par des rapports via le module Matomo**.

Ce module a également permis de garantir la conformité au RGPD concernant la gestion des cookies du site.

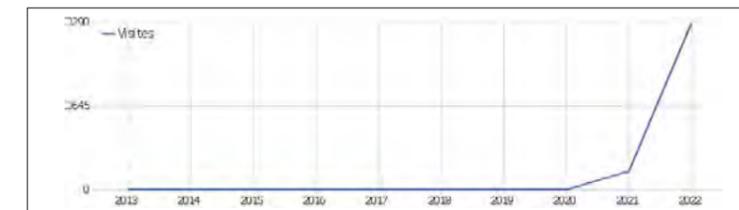


Les fonctionnalités de Matomo nous permettent d'évaluer l'ensemble du parcours des visiteurs du site. Cet outil comprend :

- **le récapitulatif des visites** (nombre, actions, durée...)
- **les sources du trafic** (géographique : continent, pays, région, ville ; les navigateurs principaux ; les actions métriques principales ; l'url de la page ; pages d'entrée ; pages de sortie ; mots-clés recherchés sur le site ; liens sortants ; téléchargements ; durée des visites ; nombre de pages par visite ; type de canal : moteur de recherche, entrées directes, sites web, réseaux sociaux ; les mots-clés ; les moteurs de recherche...).

En 2022, le site de l'Agence a connu **3 282 visiteurs et 10 613 actions**.

Le nombre d'actions par visite est de 3 pour une durée moyenne des visites de 3min.15s. ; ce qui correspond à **un taux de rebond de 43%** satisfaisant pour un site non commercial.



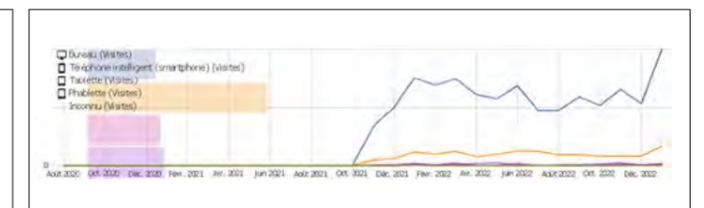
Les types de périphériques utilisés sont principalement : **l'ordinateur de bureau** (2 746 visites, 9 505 actions, temps moyen 3min. 37s.) et **le smartphone** (445 visites, 940 actions, temps moyen 1min. 30s.).

Les principaux navigateurs utilisés sont : **Chrome** (1 583 visites, 5 009 actions), **Firefox** (461 visites, 1 796 actions) et **Safari** (452 visites, 1 820 actions).



Les actions des visiteurs :

Nom	Valeur
Vues de page	8 917
Vues de page uniques	7 086
Téléchargements	1 252
Téléchargements uniques	1 084
Liens sortants	374
Liens sortants uniques	317
Recherches	70
Mot-clés uniques	49



Les pages les plus consultées sont (top 10) :

1. Accueil > 2 581.
2. L'agence / L'équipe > 1 257.
3. L'agence / Les recrutements > 559.
4. L'agence / Les missions > 386.
5. Planification / Les documents locaux d'urbanisme > 334.
6. Contact > 280.
7. Ressources / Cartes et cartes interactives > 188.
8. L'agence / L'animation petr-leader-codev > 198.
9. Ressources / Nos publications > 128.
10. L'agence / Territoire de compétences > 124.

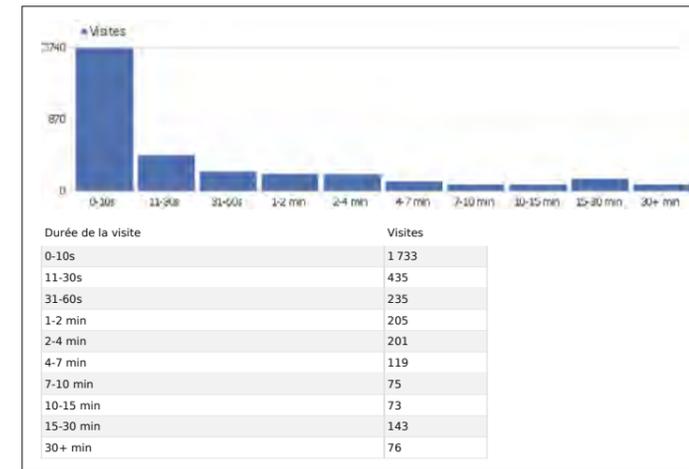
Les pages d'entrée sont :

URL de la page d'entrée	Entrées	Rebonds	Taux de rebond
/	1 868	628	34 %
/agence/lequipe-technique/	251	144	57 %
/les-recrutements/	15	3	20 %
/agence/missions/	145	66	46 %
/planification/les-documents-locaux-d-urbanisme/	198	91	46 %
/contact/	46	29	63 %
/ressources/cartes-et-cartes-interactives/	55	27	49 %
/agence/lanimation-petr-leader-codev/	47	29	62 %
/ressources/nos-publications/	12	6	50 %
/agence/territoire-de-competences/	24	10	42 %
/agence/les-instances-de-gouvernance/	5	2	40 %
/etudes-urbaines/les-projets-detudes-urbaines/	27	16	59 %
/planification/les-outils-de-definition-du-projet-de-te	29	23	79 %
/observatoires/habitat-logement/	9	5	56 %
/etudes-urbaines/les-etudes-de-laudc/	4	1	25 %
/observatoires/economie/	17	13	76 %
/le-conseil-de-developpement-du-pays-de-chalons-en-cham	52	25	48 %
/agence/la-fnau-le-reseau-7est-et-datagences/	12	7	58 %
/agence/les-recrutements/	6	6	100 %
/etudes-urbaines/	31	18	58 %
/planification/le-scot/	10	4	40 %
/observatoires/environnement/	11	4	36 %
/emplois_et_stages/chargee-detudes-paysages-et-projets-	2	2	100 %
Autres	391	226	58 %

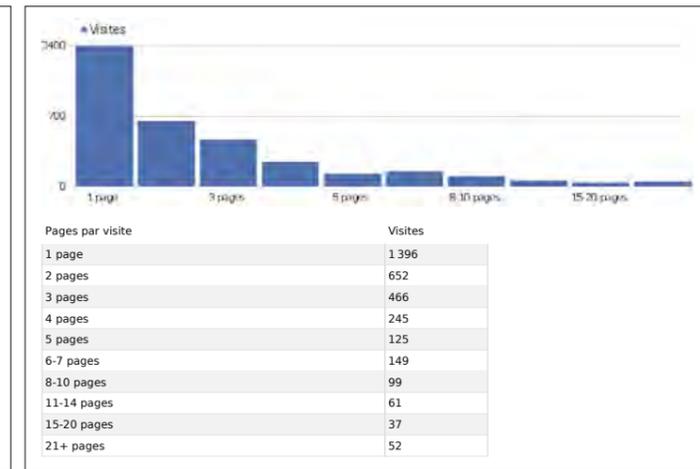
Les pages de sortie sont :

URL de la page de sortie	Sorties	Vues de page uniques	Taux de sortie
/	812	1 967	41 %
/agence/lequipe-technique/	779	1 017	77 %
/les-recrutements/	96	418	23 %
/agence/missions/	157	326	48 %
/planification/les-documents-locaux-d-urbanisme/	205	281	73 %
/contact/	113	195	58 %
/ressources/cartes-et-cartes-interactives/	94	147	64 %
/agence/lanimation-petr-leader-codev/	68	134	51 %
/ressources/nos-publications/	51	109	47 %
/agence/territoire-de-competences/	35	100	35 %
/agence/les-instances-de-gouvernance/	32	95	34 %
/etudes-urbaines/les-projets-detudes-urbaines/	34	92	37 %
/planification/les-outils-de-definition-du-projet-de-te	35	91	38 %
/observatoires/habitat-logement/	21	90	23 %
/etudes-urbaines/les-etudes-de-laudc/	12	82	15 %
/observatoires/economie/	21	77	27 %
/le-conseil-de-developpement-du-pays-de-chalons-en-cham	40	71	56 %
/agence/la-fnau-le-reseau-7est-et-datagences/	23	68	34 %
/agence/les-recrutements/	9	68	13 %
/etudes-urbaines/	23	66	35 %
/planification/le-scot/	21	63	33 %
/observatoires/environnement/	13	62	21 %
/emplois_et_stages/chargee-detudes-paysages-et-projets-	21	56	38 %
Autres	541	1 355	40 %

La durée des visites :

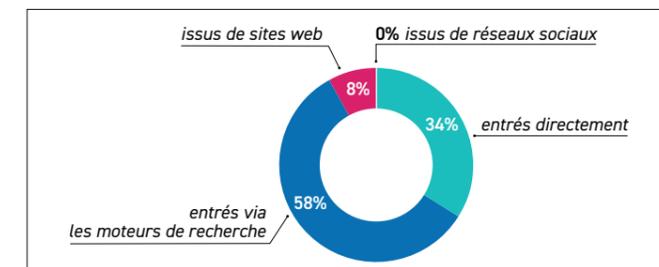


Le nombre de pages par visite :



La vue d'ensemble des visiteurs sur l'année 2022 :

En 2022, le pourcentage des visiteurs entrés directement sur le site de l'Audc est de 34% (1 105).
 Le pourcentage de visiteurs entrés directement via les moteurs de recherche est de 58% (1 902).
8% des visiteurs sont issus de sites web (274).
0% sont issus de réseaux sociaux.



Les principaux « mots-clés » recherchés sur le site :

Friches, Plu, Senior, Accessibilité, Agenda, Apiculture, Carte Du Territoire, Carte Pays, Châlons-En-Champagne, Champagne, Chiffres-Clés 2021, Citerne, Cité St Martin, Comité, Comité Syndical, Corbeineau, Délibération, Enveloppe Urbaine, Éric Citerne, Espaces Verts,...

Les téléchargements sur le site (top 10) :

1. Organigramme > 188.
2. Recrutements (offres) > 31-28-25-23-20.
3. Fiche candidature Codev > 26.
4. Diagnostic friches, fonciers vacants > 22.
5. Planification / Tableaux d'exposition > 22.
6. Ressources / Chiffres-clés 2020 > 21.
7. Programme de travail 2021 > 19.
8. Études urbaines / Les enjeux d'une approche paysagère pour un développement durable du territoire > 15.
9. L'agence / Le CA / Les instances de gouvernance > 15.
10. Observatoires / Économie / CC 2020 : Activités économiques > 12.

Afin de mesurer l'évolution des performances du site, les données de la période 2021-2022 pourront être comparées à l'année 2023.

Pour maintenir un bon positionnement naturel du site sur les moteurs de recherche, il apparait important de publier régulièrement de nouveaux contenus et articles avec des mots-clés ciblés.

La gestion de la « mise à jour » du site internet

Une formation au CMS Wordpress a eu lieu le 26/01/2022 auprès de l'équipe de l'Audc par Frédéric François de l'agence Illicoweb, qui s'est rendu à l'agence.

Cette session de formation a permis à chacun de visualiser comment participer à l'intégration de contenus-web via l'interface du site internet.
 « La construction d'une page via un titre, un sous-titre, une description courte, la rédaction-web d'un article en utilisant des mots-clés pertinents, l'url de la page, l'utilisation de la médiathèque, le renseignement du référencement naturel SEO de la page... » ont été présentés.
 Des cas concrets ont été réalisés « en phase de test » par l'équipe. A l'issue de la session, un identifiant a été remis à tous les participants.

Depuis février 2022, l'Audc a commencé à intégrer de nouveaux contenus au site.

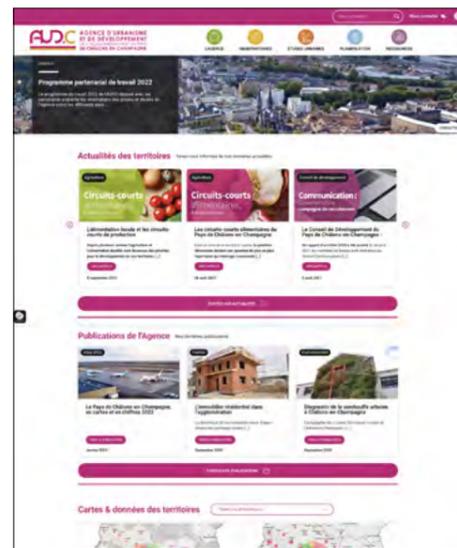
Des articles et de nouvelles publications ont été régulièrement publiés afin de rendre attractif le site de l'Agence.

Les pages de la rubrique « *L'agence* » ont été mises à jour et, il est désormais possible de retrouver la vidéo de « *Présentation de l'agence* » en page L'agence / les missions.

Des pages des rubriques « *Observatoires* », « *Études urbaines* », « *Planification* » et « *Ressources* » ont été complétées. D'autres pages doivent être renouvelées, prochainement.

▸ *Quelques exemples de pages :*

Page Accueil



Page Les missions de l'Agence



Page Le réseau



Page Études urbaines / Projet St Martin-sur-(-...)



AXE 7

07



LES RESSOURCES HUMAINES

Gestion

1. Gestion des Ressources humaines

Suippes (vue aérienne) © CCRS



LES RESSOURCES HUMAINES

Gestion

En 2022, les effectifs de l'Agence ont été marqués par plusieurs mouvements importants du personnel liés à **de nouveaux recrutements permettant un renforcement de son potentiel d'expertise.**

1. Gestion des Ressources humaines

Les départs de collaborateurs

M. PINSOLLES Valentin, recruté le 21/06/21 en qualité de **Chargé d'Etudes Paysages et Projets Urbains** a quitté les effectifs le 10/04/22.

Mme ANTOINE Emmanuelle, recrutée le 04/10/21 dans le cadre d'un « *contrat unique d'insertion* » d'une durée de 1 an afin de **renforcer le pôle de « cartographie » pour la planification** a quitté les effectifs le 03/10/22.

Les arrivées de nouveaux collaborateurs

Afin de faire face à la croissance des études à réaliser notamment dans le domaine de la planification, plusieurs collaborateurs ont été recrutés ou requalifiés en CDI :

Mme ROUILLARD Noémie, recrutée en CDI le 04/01/22, en qualité de **Chargée d'Etudes pour l'élaboration du PLUi de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne.**

Mme EBNER Laura, en CDD du 14/03/22 au 13/02/23 en qualité d'**Assistante d'Etudes en charge des missions de diagnostics de terrain, de la gestion des bases de données et de « cartographie »** liées à l'élaboration des 3 PLUi du Pays de Châlons-en-Champagne.

Mme NOAILLON Océane, recrutée suite à la fin de son stage (du 16/05/22 au 04/06/22) pour un CDD d'une durée de mois pour finaliser le travail réalisé **dans le cadre de l'élaboration du « Guide 2022 des circuits courts des producteurs à moins de 30 km de chez vous au cœur du Pays de Châlonnais ».**

Mme GUERTON Laetitia, le 01/09/22 en CDD d'une durée de 1 an en qualité d'**Assistante d'Etudes pour l'élaboration du PLUi de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne.**

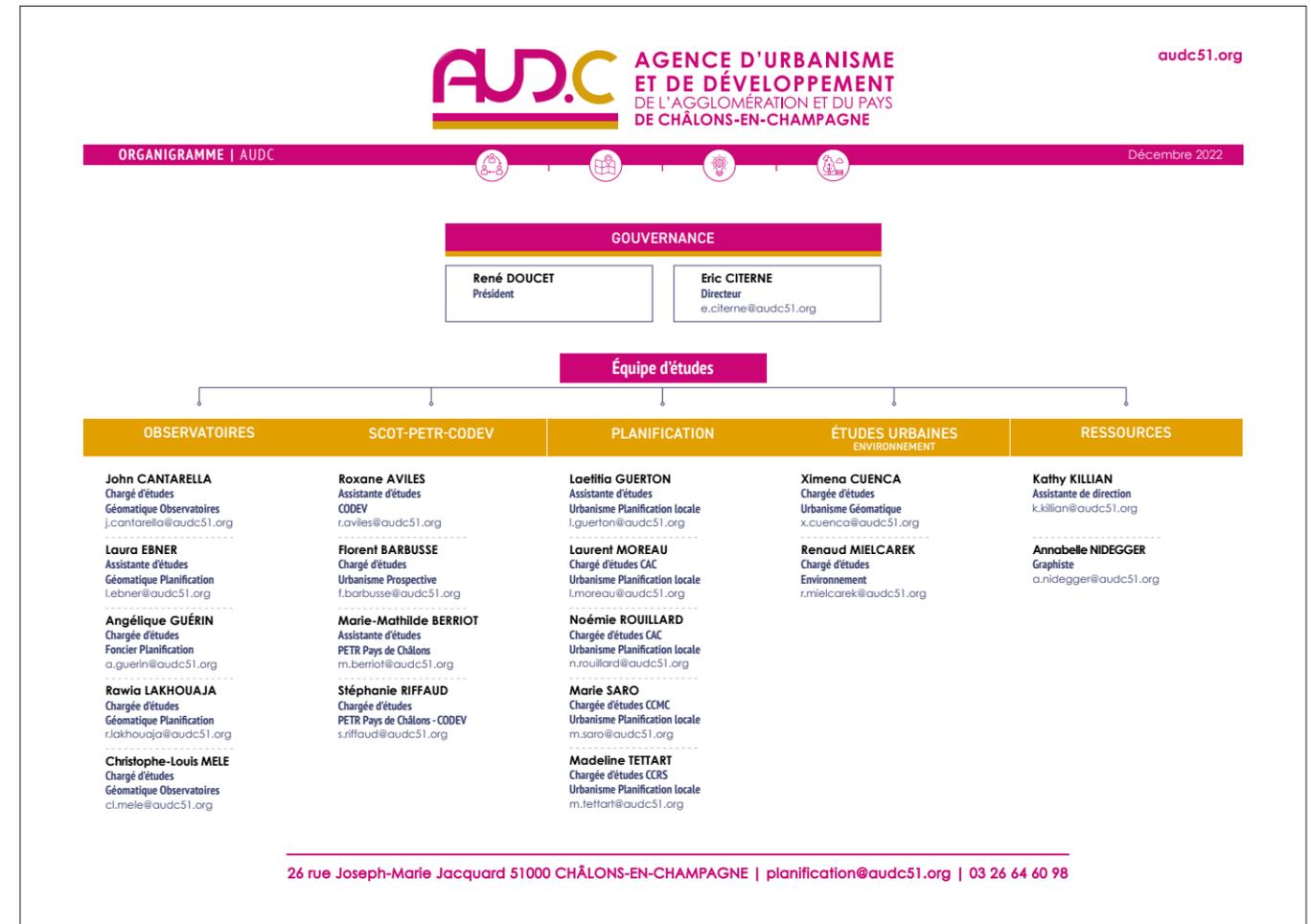
Mme LAKHOUAJA Rawia, le 01/09/22 en CDI en qualité de **Chargée d'Etudes Géomatique et Planification** pour l'élaboration des 3 PLUi du Pays de Châlons-en-Champagne.

Mme BERRIOT Marie-Mathilde, dans le cadre d'un « *contrat d'apprentissage* » qui s'étend du 16/09/22 au 08/09/24 pour **l'élaboration d'un Observatoire du Tourisme.**

Mme AVILES Roxane, le 14/12/22 pour une durée de 1 an (à l'issue d'un stage réalisé du 01/06/22 au 30/1/22 dont le sujet portait sur « *les diagnostics urbains et fonciers, l'analyse de l'occupation des sols et de l'usage des sols, les potentialités d'évolution et la proposition de scénarios d'aménagement* »). Son recrutement en CDD à temps partiel (50%) porte **sur la gestion du secrétariat du Conseil de Développement du Pays de Châlons-en-Champagne (Codev).**



L'organigramme de l'Agence





RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022 | AUDC